

Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère Ouverture de la séance plénière du lundi 16 décembre 2013

Mes chers collègues,

La Bretagne a vécu, ces derniers mois, une succession de difficultés économiques. Le Finistère, spécialement dans l'industrie agroalimentaire, volaille, porc, légume, saumon, a connu plusieurs centaines de licenciements.

Au point que pour certains, le modèle agricole breton, serait condamné. Jugement rapide et contestable à mes yeux. Et tout d'abord, il serait sans doute difficile de donner une définition du « modèle breton ».

Notre région se caractérise par une agriculture diversifiée, présente partout sur l'espace régional, dont les productions alimentent une industrie agroalimentaire répartie également sur le territoire. En quelques décennies, l'agriculture a permis de porter la Bretagne en tête des régions agricoles, en France et même en Europe, dans plusieurs filières de production. Le développement agricole breton, initié dans les années 60, a beaucoup apporté à la Bretagne.

Il est vrai aussi qu'une partie de ces activités traverse une crise qu'il lui faut surmonter.

Le développement des économies des pays émergents, la mondialisation des échanges, les distorsions introduites par des différences dans les normes environnementales, sanitaires, sociales ou dans les fluctuations des monnaies, sont aujourd'hui des paramètres importants. Mais la demande mondiale de produits alimentaires de qualité, à la sécurité garantie, est en constante augmentation. Il y a, pour la Bretagne, des opportunités dans les produits laitiers et les productions animales, domaines dans lesquels elle possède un grand savoir-faire.

L'agriculture et l'agroalimentaire doivent rester des piliers de l'économie régionale, en recherchant encore plus des productions et des emplois de qualité, en s'appuyant sur la recherche et l'innovation technologique.

N'oublions pas que nous avons aussi d'autres atouts pour créer une économie plus diversifiée.

La mer, dans toutes ses composantes, pêche, aquaculture, algues, énergies marines renouvelables, industrie navale, activités nautiques.

Les nouvelles technologies, le numérique et les télécommunications.

Le tourisme, qui attend une modernisation nécessaire de l'accueil.

L'enseignement supérieur et la recherche.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le Pacte d'avenir adopté la semaine dernière et signé en présence du Premier Ministre.

Le Conseil général a apporté sa contribution à l'élaboration de ce Pacte construit dans une large concertation qui mérite d'être saluée.

Sa préparation, comme son contenu, ont fait l'objet de nombreuses critiques, particulièrement injustifiées, tant sur le rythme des réunions que sur le montant des sommes engagées. La répétition de ces fausses affirmations ne les transforme pas pour autant en vérités !

La présence du Premier Ministre, les engagements pris à Rennes le 13 décembre pour de nouvelles avancées dans la décentralisation, donnent de la visibilité et de la confiance à la Bretagne et du sens à l'action collective qui se met en œuvre avec ce Pacte.

Les annonces complémentaires faites par le Premier Ministre sont importantes : l'arrivée du siège d'IFREMER à Brest était souhaitée depuis de nombreuses années. Cette décision marque de façon plus que symbolique l'importance de Brest dans le domaine des sciences et technologies de la mer. La présence du siège d'un établissement national, reconnu sur le plan international, conforte les fonctions métropolitaines de Brest. De plus la présence d'un centre de décisions a toujours un effet significatif sur le tissu local.

Le Pacte est construit autour de **trois piliers** :

Des mesures immédiates pour répondre à l'urgence des bassins d'emplois en difficulté :

Mesures sociales pour les salariés, accompagnement des collectivités confrontées à la présence de friches industrielles à reconvertir ou à revitaliser.

Mesures de simplification de la réglementation et raccourcissement des délais d'instructions administratives, pour faciliter et accélérer la conduite des projets, sans porter préjudice au respect des objectifs économiques, sociaux ou environnementaux.

Mesures de soutien à la filière volaille pour lui permettre de s'adapter à la fin des restitutions de l'Union Européenne.

Le plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne, dont nous avons accueilli une réunion de travail le 30 septembre à Quimper en présence du ministre de l'agroalimentaire Guillaume Garot. En particulier un programme important de modernisation des bâtiments d'élevage et des outils industriels est prévu. La mise en synergie et le renforcement des centres de recherche et de transfert de technologie dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire confortent les centres déjà présents sur Quimper et St Pol de Léon.

Le troisième volet identifie un ensemble de thèmes (la mer, l'économie industrielle, la recherche et l'enseignement supérieur, la culture et les langues régionales, l'accessibilité de la Région) pour lesquels il est possible soit d'initier, d'accélérer ou d'anticiper des dossiers dans le cadre du Contrat de projet en cours ou du futur Contrat de Plan. L'augmentation des moyens consacrés à la rénovation des logements et aux mises aux normes énergétiques apportera un volume significatif d'activités aux entreprises du bâtiment.

Le Pacte d'avenir n'est pas un produit fini. Il est un acte de confiance et une reconnaissance par l'Etat de la spécificité de la Bretagne. Il doit continuer à s'enrichir en particulier dans le cadre des phases de contractualisation à venir pour les Fonds européens, et le contrat de plan Etat-région.

Il trouvera un prolongement avec les textes en préparation : loi d'avenir pour l'agriculture et loi sur l'action publique.

Le Conseil général du Finistère est mobilisé pour la réussite de ce Pacte, c'est-à-dire pour la réussite de notre région : dans nos politiques de solidarité d'une part, auprès des personnes et des familles touchées par les défaillances d'entreprises, dans nos interventions en faveur du développement économique et de la recherche.

Il était nécessaire d'évoquer ce contexte économique au moment de débattre des **orientations budgétaires** pour l'année 2014.

Le document qui vous a été adressé, vous donne clairement les éléments de situation financière et les hypothèses connues à ce jour pour les recettes 2014.

Le gouvernement, engagé dans la réduction du déficit du budget de l'Etat, a demandé des efforts aux collectivités locales. Les dotations de l'Etat sont donc réduites, pour l'ensemble des collectivités locales, de 1,5 milliards d'euros.

Par ailleurs, les négociations engagées par l'Assemblée des départements de France pour équilibrer le financement des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) ont permis d'obtenir des avancées importantes. L'Etat reconnaît l'existence du différentiel entre les allocations versées et la compensation reçue et avance des solutions pour le réduire : d'une part le montant des frais de gestion prélevés par l'Etat sur la TFB (830 millions €) sera réparti entre les Départements, d'autre part la possibilité est ouverte aux Départements de porter à 4.5% le taux des Droits de Mutation (aujourd'hui 3.8%), enfin un mécanisme de péréquation entre Départements, tenant compte de leur situation, répartira le fonds départemental de péréquation des DMTO, alimenté par un prélèvement de solidarité sur les DMTO.

Malgré ces mesures, nous ne sommes pas encore parvenus au rééquilibrage souhaité mais le différentiel devrait cesser de se creuser ; en effet, il est prévisible que nos dépenses de PCH et de RSA augmentent en 2014, alors que le nombre de bénéficiaires de l'APA devrait rester stable.

Les actions pour l'année 2014 sont envisagées dans ce contexte financier, pour mettre en œuvre les objectifs de notre projet stratégique départemental 2010 – 2014.

Le bilan annuel du projet stratégique que vous avez reçu, en retrace l'état d'avancement. Je souhaite qu'il soit pour vous un document utile à la connaissance des actions du Conseil général et de leur sens, et qu'il vous permette d'en mesurer l'avancement et les évaluations qui en sont faites. Il est le résultat d'un travail important des services et des élus pilotes d'objectif que je remercie.

Je vous propose de **poursuivre la définition de politiques départementales** avec une vision plus globale que sectorielle. Nous devons le faire en connaissant et en respectant les orientations de nos partenaires : Etat, Région, collectivités locales, institutions diverses CAF, chambres consulaires, associations...

Et si possible nous devons chercher à faire converger nos actions avec les leurs.

Les politiques départementales sont revisitées périodiquement, souvent sous forme de schéma ou de plan pluriannuel. Nous finaliserons en janvier le schéma pour l'alimentation en eau potable et ses critères d'intervention ; nous avons lancé le schéma pour les espaces naturels et sensibles, le schéma Départemental du Tourisme, le livre bleu du Nautisme, l'étude stratégique pour les ports départementaux qui nous donnera les éléments de décision pour le renouvellement des concessions portuaires et le plan climat énergie dont nous présenterons les axes aujourd'hui, sera mis en consultation en 2014.

L'évaluation que nous lançons du schéma Bien vieillir en Finistère qui s'achève, est un préalable à l'élaboration d'un prochain schéma pour les Personnes Agées. Il devra tenir compte de la loi en préparation sur le maintien à domicile, la dépendance et la prévention du vieillissement.

Nous devons ensuite **décliner ces politiques de façon territoriale** pour tenir compte des caractéristiques particulières et des enjeux de nos différents territoires : d'où les contrats de territoire, les pactes territoriaux d'insertion, les plans sociaux de territoire...

Après le renouvellement municipal de mars 2014, je propose que nous puissions revoir avec les équipes municipales et communautaires élues, l'ensemble des contrats de territoire. L'objectif est de faire de ces contrats le cadre des interventions du Département

auprès des communes et des intercommunalités et de les faire coïncider avec le mandat municipal. De plus je souhaite mener un travail de cohérence et de convergence avec les contrats de pays en cours de redéfinition par le Conseil régional.

L'année 2014 sera aussi une année importante sur le plan des **politiques contractuelles**. Je viens d'évoquer nos contrats de territoire, nous sommes associés à la préparation des **Fonds européens** : la Région a commencé à tracer les axes des documents de programmation et nous apportons notre contribution à ce travail, pour le FEDER, le FEADER et le FEAMP. Le FSE, pour lequel une partie des crédits nous est déléguée, fait l'objet de négociations avec l'Etat et avec le Conseil Régional. Pour le futur **Contrat de plan**, les premiers éléments apparaissent avec le Pacte d'avenir mais l'Etat devrait fixer le cadre des financements en début d'année 2014.

L'année 2014 sera aussi l'année de la **mise en place du CAUE** : le recrutement du directeur est en cours et lorsqu'il ou elle sera choisi, commencera le recrutement de son équipe et la montée en puissance de cet établissement.

Il mènera un travail de conseil utile auprès des maires, en complémentarité avec **l'Etablissement public** que nous proposons de créer avec les collectivités pour les aider **en ingénierie** : les plus petites communes, quelques intercommunalités expriment des besoins en matière d'aménagement, urbanisme, voirie, eau et assainissement, bâtiments...Les services de l'Etat assuraient jusque là de telles missions, accompagnant parfois les communes, y compris dans la conduite des opérations. En fonction des délibérations des communes, nous aurons à préciser le périmètre des interventions de cet établissement public ainsi que leur tarification.

Nous avons également, essentiellement dans le secteur des **solidarités**, des chantiers en cours, qui se poursuivront.

Les associations d'aide à domicile ont connu, ou connaissent encore des difficultés d'organisation. Nous les accompagnons pour consolider leur gestion et les incitons à se regrouper pour mutualiser les moyens administratifs et financiers devenus indispensables malgré l'engagement toujours nécessaire et utile des bénévoles.

Nous travaillons également sur les modalités de versement des allocations (APA, PCH), en privilégiant progressivement le paiement direct aux services prestataires autorisés afin d'éviter la récupération d'indus auprès de bénéficiaires qui n'auraient pas utilisé effectivement les sommes versées.

Le Schéma pour les Personnes handicapées adopté en 2013, donnera lieu à des appels à projets pour sa mise en œuvre et la connaissance des personnes en liste d'attente d'une place dans un établissement ou auprès d'un service, facilitera le travail de la commission de régulation souhaitée par les associations de personnes handicapées.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, nous adopterons dès cette séance des mesures complémentaires pour accompagner les familles dans l'éducation de leurs enfants. Et nous proposerons de permettre aux jeunes issus de l'ASE, de poursuivre leur formation, même au-delà de 21 ans, dans le cadre d'une allocation contractuelle.

Le programme « garantie jeune », pour lequel le Finistère a été retenu pour une expérimentation, s'adressera à un millier de jeunes pour un accompagnement spécifique vers l'insertion et nous poursuivrons l'accueil de jeunes emplois d'avenir. Près de 70 ont été intégrés en 2013 dans nos services, accompagnés par des tuteurs et tous semblent satisfaits de cette opportunité de formation et de perspective professionnelle. D'autres possibilités d'accueil ont été repérées.

Pour l'investissement, je propose que nous maintenions un volume comparable à celui de l'année 2013, tout en contenant la dette du Département. Là encore, nos chantiers, déconstruction de l'ancien pont de Térénez, médiathèque de Plonévez du Faou, travaux dans les collèges..., soutien des investissements communaux, améliorent le cadre de vie et sont appréciés des entreprises.

Enfin je tiens en terminant à saluer la mémoire de Nelson Mandela. La force de ses convictions l'a emporté sur la violence et l'injustice de l'apartheid. Je suis heureux et fier qu'un des collèges publics de notre département porte son nom.

Pierre Maille

« Seul le prononcé fait foi »

Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère Ouverture de la séance plénière du lundi 16 décembre 2013

Mes chers collègues,

La Bretagne a vécu, ces derniers mois, une succession de difficultés économiques. Le Finistère, spécialement dans l'industrie agroalimentaire, volaille, porc, légume, saumon, a connu plusieurs centaines de licenciements.

Au point que pour certains, le modèle agricole breton, serait condamné. Jugement rapide et contestable à mes yeux. Et tout d'abord, il serait sans doute difficile de donner une définition du « modèle breton ».

Notre région se caractérise par une agriculture diversifiée, présente partout sur l'espace régional, dont les productions alimentent une industrie agroalimentaire répartie également sur le territoire. En quelques décennies, l'agriculture a permis de porter la Bretagne en tête des régions agricoles, en France et même en Europe, dans plusieurs filières de production. Le développement agricole breton, initié dans les années 60, a beaucoup apporté à la Bretagne.

Il est vrai aussi qu'une partie de ces activités traverse une crise qu'il lui faut surmonter.

Le développement des économies des pays émergents, la mondialisation des échanges, les distorsions introduites par des différences dans les normes environnementales, sanitaires, sociales ou dans les fluctuations des monnaies, sont aujourd'hui des paramètres importants. Mais la demande mondiale de produits alimentaires de qualité, à la sécurité garantie, est en constante augmentation. Il y a, pour la Bretagne, des opportunités dans les produits laitiers et les productions animales, domaines dans lesquels elle possède un grand savoir-faire.

L'agriculture et l'agroalimentaire doivent rester des piliers de l'économie régionale, en recherchant encore plus des productions et des emplois de qualité, en s'appuyant sur la recherche et l'innovation technologique.

N'oublions pas que nous avons aussi d'autres atouts pour créer une économie plus diversifiée.

La mer, dans toutes ses composantes, pêche, aquaculture, algues, énergies marines renouvelables, industrie navale, activités nautiques.

Les nouvelles technologies, le numérique et les télécommunications.

Le tourisme, qui attend une modernisation nécessaire de l'accueil.

L'enseignement supérieur et la recherche.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le Pacte d'avenir adopté la semaine dernière et signé en présence du Premier Ministre.

Le Conseil général a apporté sa contribution à l'élaboration de ce Pacte construit dans une large concertation qui mérite d'être saluée.

Sa préparation, comme son contenu, ont fait l'objet de nombreuses critiques, particulièrement injustifiées, tant sur le rythme des réunions que sur le montant des sommes engagées. La répétition de ces fausses affirmations ne les transforme pas pour autant en vérités !

La présence du Premier Ministre, les engagements pris à Rennes le 13 décembre pour de nouvelles avancées dans la décentralisation, donnent de la visibilité et de la confiance à la Bretagne et du sens à l'action collective qui se met en œuvre avec ce Pacte.

Les annonces complémentaires faites par le Premier Ministre sont importantes : l'arrivée du siège d'IFREMER à Brest était souhaitée depuis de nombreuses années. Cette décision marque de façon plus que symbolique l'importance de Brest dans le domaine des sciences et technologies de la mer. La présence du siège d'un établissement national, reconnu sur le plan international, conforte les fonctions métropolitaines de Brest. De plus la présence d'un centre de décisions a toujours un effet significatif sur le tissu local.

Le Pacte est construit autour de **trois piliers** :

Des mesures immédiates pour répondre à l'urgence des bassins d'emplois en difficulté :

Mesures sociales pour les salariés, accompagnement des collectivités confrontées à la présence de friches industrielles à reconvertir ou à revitaliser.

Mesures de simplification de la réglementation et raccourcissement des délais d'instructions administratives, pour faciliter et accélérer la conduite des projets, sans porter préjudice au respect des objectifs économiques, sociaux ou environnementaux.

Mesures de soutien à la filière volaille pour lui permettre de s'adapter à la fin des restitutions de l'Union Européenne.

Le plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne, dont nous avons accueilli une réunion de travail le 30 septembre à Quimper en présence du ministre de l'agroalimentaire Guillaume Garot. En particulier un programme important de modernisation des bâtiments d'élevage et des outils industriels est prévu. La mise en synergie et le renforcement des centres de recherche et de transfert de technologie dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire confortent les centres déjà présents sur Quimper et St Pol de Léon.

Le troisième volet identifie un ensemble de thèmes (la mer, l'économie industrielle, la recherche et l'enseignement supérieur, la culture et les langues régionales, l'accessibilité de la Région) pour lesquels il est possible soit d'initier, d'accélérer ou d'anticiper des dossiers dans le cadre du Contrat de projet en cours ou du futur Contrat de Plan. L'augmentation des moyens consacrés à la rénovation des logements et aux mises aux normes énergétiques apportera un volume significatif d'activités aux entreprises du bâtiment.

Le Pacte d'avenir n'est pas un produit fini. Il est un acte de confiance et une reconnaissance par l'Etat de la spécificité de la Bretagne. Il doit continuer à s'enrichir en particulier dans le cadre des phases de contractualisation à venir pour les Fonds européens, et le contrat de plan Etat-région.

Il trouvera un prolongement avec les textes en préparation : loi d'avenir pour l'agriculture et loi sur l'action publique.

Le Conseil général du Finistère est mobilisé pour la réussite de ce Pacte, c'est-à-dire pour la réussite de notre région : dans nos politiques de solidarité d'une part, auprès des personnes et des familles touchées par les défaillances d'entreprises, dans nos interventions en faveur du développement économique et de la recherche.

Il était nécessaire d'évoquer ce contexte économique au moment de débattre des **orientations budgétaires** pour l'année 2014.

Le document qui vous a été adressé, vous donne clairement les éléments de situation financière et les hypothèses connues à ce jour pour les recettes 2014.

Le gouvernement, engagé dans la réduction du déficit du budget de l'Etat, a demandé des efforts aux collectivités locales. Les dotations de l'Etat sont donc réduites, pour l'ensemble des collectivités locales, de 1,5 milliards d'euros.

Par ailleurs, les négociations engagées par l'Assemblée des départements de France pour équilibrer le financement des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) ont permis d'obtenir des avancées importantes. L'Etat reconnaît l'existence du différentiel entre les allocations versées et la compensation reçue et avance des solutions pour le réduire : d'une part le montant des frais de gestion prélevés par l'Etat sur la TFB (830 millions €) sera réparti entre les Départements, d'autre part la possibilité est ouverte aux Départements de porter à 4.5% le taux des Droits de Mutation (aujourd'hui 3.8%), enfin un mécanisme de péréquation entre Départements, tenant compte de leur situation, répartira le fonds départemental de péréquation des DMTO, alimenté par un prélèvement de solidarité sur les DMTO.

Malgré ces mesures, nous ne sommes pas encore parvenus au rééquilibrage souhaité mais le différentiel devrait cesser de se creuser ; en effet, il est prévisible que nos dépenses de PCH et de RSA augmentent en 2014, alors que le nombre de bénéficiaires de l'APA devrait rester stable.

Les actions pour l'année 2014 sont envisagées dans ce contexte financier, pour mettre en œuvre les objectifs de notre projet stratégique départemental 2010 – 2014.

Le bilan annuel du projet stratégique que vous avez reçu, en retrace l'état d'avancement. Je souhaite qu'il soit pour vous un document utile à la connaissance des actions du Conseil général et de leur sens, et qu'il vous permette d'en mesurer l'avancement et les évaluations qui en sont faites. Il est le résultat d'un travail important des services et des élus pilotes d'objectif que je remercie.

Je vous propose de **poursuivre la définition de politiques départementales** avec une vision plus globale que sectorielle. Nous devons le faire en connaissant et en respectant les orientations de nos partenaires : Etat, Région, collectivités locales, institutions diverses CAF, chambres consulaires, associations...

Et si possible nous devons chercher à faire converger nos actions avec les leurs.

Les politiques départementales sont revisitées périodiquement, souvent sous forme de schéma ou de plan pluriannuel. Nous finaliserons en janvier le schéma pour l'alimentation en eau potable et ses critères d'intervention ; nous avons lancé le schéma pour les espaces naturels et sensibles, le schéma Départemental du Tourisme, le livre bleu du Nautisme, l'étude stratégique pour les ports départementaux qui nous donnera les éléments de décision pour le renouvellement des concessions portuaires et le plan climat énergie dont nous présenterons les axes aujourd'hui, sera mis en consultation en 2014.

L'évaluation que nous lançons du schéma Bien vieillir en Finistère qui s'achève, est un préalable à l'élaboration d'un prochain schéma pour les Personnes Agées. Il devra tenir compte de la loi en préparation sur le maintien à domicile, la dépendance et la prévention du vieillissement.

Nous devons ensuite **décliner ces politiques de façon territoriale** pour tenir compte des caractéristiques particulières et des enjeux de nos différents territoires : d'où les contrats de territoire, les pactes territoriaux d'insertion, les plans sociaux de territoire...

Après le renouvellement municipal de mars 2014, je propose que nous puissions revoir avec les équipes municipales et communautaires élues, l'ensemble des contrats de territoire. L'objectif est de faire de ces contrats le cadre des interventions du Département

auprès des communes et des intercommunalités et de les faire coïncider avec le mandat municipal. De plus je souhaite mener un travail de cohérence et de convergence avec les contrats de pays en cours de redéfinition par le Conseil régional.

L'année 2014 sera aussi une année importante sur le plan des **politiques contractuelles**. Je viens d'évoquer nos contrats de territoire, nous sommes associés à la préparation des **Fonds européens** : la Région a commencé à tracer les axes des documents de programmation et nous apportons notre contribution à ce travail, pour le FEDER, le FEADER et le FEAMP. Le FSE, pour lequel une partie des crédits nous est déléguée, fait l'objet de négociations avec l'Etat et avec le Conseil Régional. Pour le futur **Contrat de plan**, les premiers éléments apparaissent avec le Pacte d'avenir mais l'Etat devrait fixer le cadre des financements en début d'année 2014.

L'année 2014 sera aussi l'année de la **mise en place du CAUE** : le recrutement du directeur est en cours et lorsqu'il ou elle sera choisi, commencera le recrutement de son équipe et la montée en puissance de cet établissement.

Il mènera un travail de conseil utile auprès des maires, en complémentarité avec **l'Etablissement public** que nous proposons de créer avec les collectivités pour les aider **en ingénierie** : les plus petites communes, quelques intercommunalités expriment des besoins en matière d'aménagement, urbanisme, voirie, eau et assainissement, bâtiments...Les services de l'Etat assuraient jusque là de telles missions, accompagnant parfois les communes, y compris dans la conduite des opérations. En fonction des délibérations des communes, nous aurons à préciser le périmètre des interventions de cet établissement public ainsi que leur tarification.

Nous avons également, essentiellement dans le secteur des **solidarités**, des chantiers en cours, qui se poursuivront.

Les associations d'aide à domicile ont connu, ou connaissent encore des difficultés d'organisation. Nous les accompagnons pour consolider leur gestion et les incitons à se regrouper pour mutualiser les moyens administratifs et financiers devenus indispensables malgré l'engagement toujours nécessaire et utile des bénévoles.

Nous travaillons également sur les modalités de versement des allocations (APA, PCH), en privilégiant progressivement le paiement direct aux services prestataires autorisés afin d'éviter la récupération d'indus auprès de bénéficiaires qui n'auraient pas utilisé effectivement les sommes versées.

Le Schéma pour les Personnes handicapées adopté en 2013, donnera lieu à des appels à projets pour sa mise en œuvre et la connaissance des personnes en liste d'attente d'une place dans un établissement ou auprès d'un service, facilitera le travail de la commission de régulation souhaitée par les associations de personnes handicapées.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, nous adopterons dès cette séance des mesures complémentaires pour accompagner les familles dans l'éducation de leurs enfants. Et nous proposerons de permettre aux jeunes issus de l'ASE, de poursuivre leur formation, même au-delà de 21 ans, dans le cadre d'une allocation contractuelle.

Le programme « garantie jeune », pour lequel le Finistère a été retenu pour une expérimentation, s'adressera à un millier de jeunes pour un accompagnement spécifique vers l'insertion et nous poursuivrons l'accueil de jeunes emplois d'avenir. Près de 70 ont été intégrés en 2013 dans nos services, accompagnés par des tuteurs et tous semblent satisfaits de cette opportunité de formation et de perspective professionnelle. D'autres possibilités d'accueil ont été repérées.

Pour l'investissement, je propose que nous maintenions un volume comparable à celui de l'année 2013, tout en contenant la dette du Département. Là encore, nos chantiers, déconstruction de l'ancien pont de Térénez, médiathèque de Plonévez du Faou, travaux dans les collèges..., soutien des investissements communaux, améliorent le cadre de vie et sont appréciés des entreprises.

Enfin je tiens en terminant à saluer la mémoire de Nelson Mandela. La force de ses convictions l'a emporté sur la violence et l'injustice de l'apartheid. Je suis heureux et fier qu'un des collèges publics de notre département porte son nom.

Pierre Maille

« Seul le prononcé fait foi »

Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère Ouverture de la séance plénière du lundi 16 décembre 2013

Mes chers collègues,

La Bretagne a vécu, ces derniers mois, une succession de difficultés économiques. Le Finistère, spécialement dans l'industrie agroalimentaire, volaille, porc, légume, saumon, a connu plusieurs centaines de licenciements.

Au point que pour certains, le modèle agricole breton, serait condamné. Jugement rapide et contestable à mes yeux. Et tout d'abord, il serait sans doute difficile de donner une définition du « modèle breton ».

Notre région se caractérise par une agriculture diversifiée, présente partout sur l'espace régional, dont les productions alimentent une industrie agroalimentaire répartie également sur le territoire. En quelques décennies, l'agriculture a permis de porter la Bretagne en tête des régions agricoles, en France et même en Europe, dans plusieurs filières de production. Le développement agricole breton, initié dans les années 60, a beaucoup apporté à la Bretagne.

Il est vrai aussi qu'une partie de ces activités traverse une crise qu'il lui faut surmonter.

Le développement des économies des pays émergents, la mondialisation des échanges, les distorsions introduites par des différences dans les normes environnementales, sanitaires, sociales ou dans les fluctuations des monnaies, sont aujourd'hui des paramètres importants. Mais la demande mondiale de produits alimentaires de qualité, à la sécurité garantie, est en constante augmentation. Il y a, pour la Bretagne, des opportunités dans les produits laitiers et les productions animales, domaines dans lesquels elle possède un grand savoir-faire.

L'agriculture et l'agroalimentaire doivent rester des piliers de l'économie régionale, en recherchant encore plus des productions et des emplois de qualité, en s'appuyant sur la recherche et l'innovation technologique.

N'oublions pas que nous avons aussi d'autres atouts pour créer une économie plus diversifiée.

La mer, dans toutes ses composantes, pêche, aquaculture, algues, énergies marines renouvelables, industrie navale, activités nautiques.

Les nouvelles technologies, le numérique et les télécommunications.

Le tourisme, qui attend une modernisation nécessaire de l'accueil.

L'enseignement supérieur et la recherche.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le Pacte d'avenir adopté la semaine dernière et signé en présence du Premier Ministre.

Le Conseil général a apporté sa contribution à l'élaboration de ce Pacte construit dans une large concertation qui mérite d'être saluée.

Sa préparation, comme son contenu, ont fait l'objet de nombreuses critiques, particulièrement injustifiées, tant sur le rythme des réunions que sur le montant des sommes engagées. La répétition de ces fausses affirmations ne les transforme pas pour autant en vérités !

La présence du Premier Ministre, les engagements pris à Rennes le 13 décembre pour de nouvelles avancées dans la décentralisation, donnent de la visibilité et de la confiance à la Bretagne et du sens à l'action collective qui se met en œuvre avec ce Pacte.

Les annonces complémentaires faites par le Premier Ministre sont importantes : l'arrivée du siège d'IFREMER à Brest était souhaitée depuis de nombreuses années. Cette décision marque de façon plus que symbolique l'importance de Brest dans le domaine des sciences et technologies de la mer. La présence du siège d'un établissement national, reconnu sur le plan international, conforte les fonctions métropolitaines de Brest. De plus la présence d'un centre de décisions a toujours un effet significatif sur le tissu local.

Le Pacte est construit autour de **trois piliers** :

Des mesures immédiates pour répondre à l'urgence des bassins d'emplois en difficulté :

Mesures sociales pour les salariés, accompagnement des collectivités confrontées à la présence de friches industrielles à reconvertir ou à revitaliser.

Mesures de simplification de la réglementation et raccourcissement des délais d'instructions administratives, pour faciliter et accélérer la conduite des projets, sans porter préjudice au respect des objectifs économiques, sociaux ou environnementaux.

Mesures de soutien à la filière volaille pour lui permettre de s'adapter à la fin des restitutions de l'Union Européenne.

Le plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne, dont nous avons accueilli une réunion de travail le 30 septembre à Quimper en présence du ministre de l'agroalimentaire Guillaume Garot. En particulier un programme important de modernisation des bâtiments d'élevage et des outils industriels est prévu. La mise en synergie et le renforcement des centres de recherche et de transfert de technologie dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire confortent les centres déjà présents sur Quimper et St Pol de Léon.

Le troisième volet identifie un ensemble de thèmes (la mer, l'économie industrielle, la recherche et l'enseignement supérieur, la culture et les langues régionales, l'accessibilité de la Région) pour lesquels il est possible soit d'initier, d'accélérer ou d'anticiper des dossiers dans le cadre du Contrat de projet en cours ou du futur Contrat de Plan. L'augmentation des moyens consacrés à la rénovation des logements et aux mises aux normes énergétiques apportera un volume significatif d'activités aux entreprises du bâtiment.

Le Pacte d'avenir n'est pas un produit fini. Il est un acte de confiance et une reconnaissance par l'Etat de la spécificité de la Bretagne. Il doit continuer à s'enrichir en particulier dans le cadre des phases de contractualisation à venir pour les Fonds européens, et le contrat de plan Etat-région.

Il trouvera un prolongement avec les textes en préparation : loi d'avenir pour l'agriculture et loi sur l'action publique.

Le Conseil général du Finistère est mobilisé pour la réussite de ce Pacte, c'est-à-dire pour la réussite de notre région : dans nos politiques de solidarité d'une part, auprès des personnes et des familles touchées par les défaillances d'entreprises, dans nos interventions en faveur du développement économique et de la recherche.

Il était nécessaire d'évoquer ce contexte économique au moment de débattre des **orientations budgétaires** pour l'année 2014.

Le document qui vous a été adressé, vous donne clairement les éléments de situation financière et les hypothèses connues à ce jour pour les recettes 2014.

Le gouvernement, engagé dans la réduction du déficit du budget de l'Etat, a demandé des efforts aux collectivités locales. Les dotations de l'Etat sont donc réduites, pour l'ensemble des collectivités locales, de 1,5 milliards d'euros.

Par ailleurs, les négociations engagées par l'Assemblée des départements de France pour équilibrer le financement des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) ont permis d'obtenir des avancées importantes. L'Etat reconnaît l'existence du différentiel entre les allocations versées et la compensation reçue et avance des solutions pour le réduire : d'une part le montant des frais de gestion prélevés par l'Etat sur la TFB (830 millions €) sera réparti entre les Départements, d'autre part la possibilité est ouverte aux Départements de porter à 4.5% le taux des Droits de Mutation (aujourd'hui 3.8%), enfin un mécanisme de péréquation entre Départements, tenant compte de leur situation, répartira le fonds départemental de péréquation des DMTO, alimenté par un prélèvement de solidarité sur les DMTO.

Malgré ces mesures, nous ne sommes pas encore parvenus au rééquilibrage souhaité mais le différentiel devrait cesser de se creuser ; en effet, il est prévisible que nos dépenses de PCH et de RSA augmentent en 2014, alors que le nombre de bénéficiaires de l'APA devrait rester stable.

Les actions pour l'année 2014 sont envisagées dans ce contexte financier, pour mettre en œuvre les objectifs de notre projet stratégique départemental 2010 – 2014.

Le bilan annuel du projet stratégique que vous avez reçu, en retrace l'état d'avancement. Je souhaite qu'il soit pour vous un document utile à la connaissance des actions du Conseil général et de leur sens, et qu'il vous permette d'en mesurer l'avancement et les évaluations qui en sont faites. Il est le résultat d'un travail important des services et des élus pilotes d'objectif que je remercie.

Je vous propose de **poursuivre la définition de politiques départementales** avec une vision plus globale que sectorielle. Nous devons le faire en connaissant et en respectant les orientations de nos partenaires : Etat, Région, collectivités locales, institutions diverses CAF, chambres consulaires, associations...

Et si possible nous devons chercher à faire converger nos actions avec les leurs.

Les politiques départementales sont revisitées périodiquement, souvent sous forme de schéma ou de plan pluriannuel. Nous finaliserons en janvier le schéma pour l'alimentation en eau potable et ses critères d'intervention ; nous avons lancé le schéma pour les espaces naturels et sensibles, le schéma Départemental du Tourisme, le livre bleu du Nautisme, l'étude stratégique pour les ports départementaux qui nous donnera les éléments de décision pour le renouvellement des concessions portuaires et le plan climat énergie dont nous présenterons les axes aujourd'hui, sera mis en consultation en 2014.

L'évaluation que nous lançons du schéma Bien vieillir en Finistère qui s'achève, est un préalable à l'élaboration d'un prochain schéma pour les Personnes Agées. Il devra tenir compte de la loi en préparation sur le maintien à domicile, la dépendance et la prévention du vieillissement.

Nous devons ensuite **décliner ces politiques de façon territoriale** pour tenir compte des caractéristiques particulières et des enjeux de nos différents territoires : d'où les contrats de territoire, les pactes territoriaux d'insertion, les plans sociaux de territoire...

Après le renouvellement municipal de mars 2014, je propose que nous puissions revoir avec les équipes municipales et communautaires élues, l'ensemble des contrats de territoire. L'objectif est de faire de ces contrats le cadre des interventions du Département

auprès des communes et des intercommunalités et de les faire coïncider avec le mandat municipal. De plus je souhaite mener un travail de cohérence et de convergence avec les contrats de pays en cours de redéfinition par le Conseil régional.

L'année 2014 sera aussi une année importante sur le plan des **politiques contractuelles**. Je viens d'évoquer nos contrats de territoire, nous sommes associés à la préparation des **Fonds européens** : la Région a commencé à tracer les axes des documents de programmation et nous apportons notre contribution à ce travail, pour le FEDER, le FEADER et le FEAMP. Le FSE, pour lequel une partie des crédits nous est déléguée, fait l'objet de négociations avec l'Etat et avec le Conseil Régional. Pour le futur **Contrat de plan**, les premiers éléments apparaissent avec le Pacte d'avenir mais l'Etat devrait fixer le cadre des financements en début d'année 2014.

L'année 2014 sera aussi l'année de la **mise en place du CAUE** : le recrutement du directeur est en cours et lorsqu'il ou elle sera choisi, commencera le recrutement de son équipe et la montée en puissance de cet établissement.

Il mènera un travail de conseil utile auprès des maires, en complémentarité avec **l'Etablissement public** que nous proposons de créer avec les collectivités pour les aider **en ingénierie** : les plus petites communes, quelques intercommunalités expriment des besoins en matière d'aménagement, urbanisme, voirie, eau et assainissement, bâtiments...Les services de l'Etat assuraient jusque là de telles missions, accompagnant parfois les communes, y compris dans la conduite des opérations. En fonction des délibérations des communes, nous aurons à préciser le périmètre des interventions de cet établissement public ainsi que leur tarification.

Nous avons également, essentiellement dans le secteur des **solidarités**, des chantiers en cours, qui se poursuivront.

Les associations d'aide à domicile ont connu, ou connaissent encore des difficultés d'organisation. Nous les accompagnons pour consolider leur gestion et les incitons à se regrouper pour mutualiser les moyens administratifs et financiers devenus indispensables malgré l'engagement toujours nécessaire et utile des bénévoles.

Nous travaillons également sur les modalités de versement des allocations (APA, PCH), en privilégiant progressivement le paiement direct aux services prestataires autorisés afin d'éviter la récupération d'indus auprès de bénéficiaires qui n'auraient pas utilisé effectivement les sommes versées.

Le Schéma pour les Personnes handicapées adopté en 2013, donnera lieu à des appels à projets pour sa mise en œuvre et la connaissance des personnes en liste d'attente d'une place dans un établissement ou auprès d'un service, facilitera le travail de la commission de régulation souhaitée par les associations de personnes handicapées.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, nous adopterons dès cette séance des mesures complémentaires pour accompagner les familles dans l'éducation de leurs enfants. Et nous proposerons de permettre aux jeunes issus de l'ASE, de poursuivre leur formation, même au-delà de 21 ans, dans le cadre d'une allocation contractuelle.

Le programme « garantie jeune », pour lequel le Finistère a été retenu pour une expérimentation, s'adressera à un millier de jeunes pour un accompagnement spécifique vers l'insertion et nous poursuivrons l'accueil de jeunes emplois d'avenir. Près de 70 ont été intégrés en 2013 dans nos services, accompagnés par des tuteurs et tous semblent satisfaits de cette opportunité de formation et de perspective professionnelle. D'autres possibilités d'accueil ont été repérées.

Pour l'investissement, je propose que nous maintenions un volume comparable à celui de l'année 2013, tout en contenant la dette du Département. Là encore, nos chantiers, déconstruction de l'ancien pont de Térénez, médiathèque de Plonévez du Faou, travaux dans les collèges..., soutien des investissements communaux, améliorent le cadre de vie et sont appréciés des entreprises.

Enfin je tiens en terminant à saluer la mémoire de Nelson Mandela. La force de ses convictions l'a emporté sur la violence et l'injustice de l'apartheid. Je suis heureux et fier qu'un des collèges publics de notre département porte son nom.

Pierre Maille

« Seul le prononcé fait foi »

Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère Ouverture de la séance plénière du lundi 16 décembre 2013

Mes chers collègues,

La Bretagne a vécu, ces derniers mois, une succession de difficultés économiques. Le Finistère, spécialement dans l'industrie agroalimentaire, volaille, porc, légume, saumon, a connu plusieurs centaines de licenciements.

Au point que pour certains, le modèle agricole breton, serait condamné. Jugement rapide et contestable à mes yeux. Et tout d'abord, il serait sans doute difficile de donner une définition du « modèle breton ».

Notre région se caractérise par une agriculture diversifiée, présente partout sur l'espace régional, dont les productions alimentent une industrie agroalimentaire répartie également sur le territoire. En quelques décennies, l'agriculture a permis de porter la Bretagne en tête des régions agricoles, en France et même en Europe, dans plusieurs filières de production. Le développement agricole breton, initié dans les années 60, a beaucoup apporté à la Bretagne.

Il est vrai aussi qu'une partie de ces activités traverse une crise qu'il lui faut surmonter.

Le développement des économies des pays émergents, la mondialisation des échanges, les distorsions introduites par des différences dans les normes environnementales, sanitaires, sociales ou dans les fluctuations des monnaies, sont aujourd'hui des paramètres importants. Mais la demande mondiale de produits alimentaires de qualité, à la sécurité garantie, est en constante augmentation. Il y a, pour la Bretagne, des opportunités dans les produits laitiers et les productions animales, domaines dans lesquels elle possède un grand savoir-faire.

L'agriculture et l'agroalimentaire doivent rester des piliers de l'économie régionale, en recherchant encore plus des productions et des emplois de qualité, en s'appuyant sur la recherche et l'innovation technologique.

N'oublions pas que nous avons aussi d'autres atouts pour créer une économie plus diversifiée.

La mer, dans toutes ses composantes, pêche, aquaculture, algues, énergies marines renouvelables, industrie navale, activités nautiques.

Les nouvelles technologies, le numérique et les télécommunications.

Le tourisme, qui attend une modernisation nécessaire de l'accueil.

L'enseignement supérieur et la recherche.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le Pacte d'avenir adopté la semaine dernière et signé en présence du Premier Ministre.

Le Conseil général a apporté sa contribution à l'élaboration de ce Pacte construit dans une large concertation qui mérite d'être saluée.

Sa préparation, comme son contenu, ont fait l'objet de nombreuses critiques, particulièrement injustifiées, tant sur le rythme des réunions que sur le montant des sommes engagées. La répétition de ces fausses affirmations ne les transforme pas pour autant en vérités !

La présence du Premier Ministre, les engagements pris à Rennes le 13 décembre pour de nouvelles avancées dans la décentralisation, donnent de la visibilité et de la confiance à la Bretagne et du sens à l'action collective qui se met en œuvre avec ce Pacte.

Les annonces complémentaires faites par le Premier Ministre sont importantes : l'arrivée du siège d'IFREMER à Brest était souhaitée depuis de nombreuses années. Cette décision marque de façon plus que symbolique l'importance de Brest dans le domaine des sciences et technologies de la mer. La présence du siège d'un établissement national, reconnu sur le plan international, conforte les fonctions métropolitaines de Brest. De plus la présence d'un centre de décisions a toujours un effet significatif sur le tissu local.

Le Pacte est construit autour de **trois piliers** :

Des mesures immédiates pour répondre à l'urgence des bassins d'emplois en difficulté :

Mesures sociales pour les salariés, accompagnement des collectivités confrontées à la présence de friches industrielles à reconvertir ou à revitaliser.

Mesures de simplification de la réglementation et raccourcissement des délais d'instructions administratives, pour faciliter et accélérer la conduite des projets, sans porter préjudice au respect des objectifs économiques, sociaux ou environnementaux.

Mesures de soutien à la filière volaille pour lui permettre de s'adapter à la fin des restitutions de l'Union Européenne.

Le plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne, dont nous avons accueilli une réunion de travail le 30 septembre à Quimper en présence du ministre de l'agroalimentaire Guillaume Garot. En particulier un programme important de modernisation des bâtiments d'élevage et des outils industriels est prévu. La mise en synergie et le renforcement des centres de recherche et de transfert de technologie dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire confortent les centres déjà présents sur Quimper et St Pol de Léon.

Le troisième volet identifie un ensemble de thèmes (la mer, l'économie industrielle, la recherche et l'enseignement supérieur, la culture et les langues régionales, l'accessibilité de la Région) pour lesquels il est possible soit d'initier, d'accélérer ou d'anticiper des dossiers dans le cadre du Contrat de projet en cours ou du futur Contrat de Plan. L'augmentation des moyens consacrés à la rénovation des logements et aux mises aux normes énergétiques apportera un volume significatif d'activités aux entreprises du bâtiment.

Le Pacte d'avenir n'est pas un produit fini. Il est un acte de confiance et une reconnaissance par l'Etat de la spécificité de la Bretagne. Il doit continuer à s'enrichir en particulier dans le cadre des phases de contractualisation à venir pour les Fonds européens, et le contrat de plan Etat-région.

Il trouvera un prolongement avec les textes en préparation : loi d'avenir pour l'agriculture et loi sur l'action publique.

Le Conseil général du Finistère est mobilisé pour la réussite de ce Pacte, c'est-à-dire pour la réussite de notre région : dans nos politiques de solidarité d'une part, auprès des personnes et des familles touchées par les défaillances d'entreprises, dans nos interventions en faveur du développement économique et de la recherche.

Il était nécessaire d'évoquer ce contexte économique au moment de débattre des **orientations budgétaires** pour l'année 2014.

Le document qui vous a été adressé, vous donne clairement les éléments de situation financière et les hypothèses connues à ce jour pour les recettes 2014.

Le gouvernement, engagé dans la réduction du déficit du budget de l'Etat, a demandé des efforts aux collectivités locales. Les dotations de l'Etat sont donc réduites, pour l'ensemble des collectivités locales, de 1,5 milliards d'euros.

Par ailleurs, les négociations engagées par l'Assemblée des départements de France pour équilibrer le financement des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) ont permis d'obtenir des avancées importantes. L'Etat reconnaît l'existence du différentiel entre les allocations versées et la compensation reçue et avance des solutions pour le réduire : d'une part le montant des frais de gestion prélevés par l'Etat sur la TFB (830 millions €) sera réparti entre les Départements, d'autre part la possibilité est ouverte aux Départements de porter à 4.5% le taux des Droits de Mutation (aujourd'hui 3.8%), enfin un mécanisme de péréquation entre Départements, tenant compte de leur situation, répartira le fonds départemental de péréquation des DMTO, alimenté par un prélèvement de solidarité sur les DMTO.

Malgré ces mesures, nous ne sommes pas encore parvenus au rééquilibrage souhaité mais le différentiel devrait cesser de se creuser ; en effet, il est prévisible que nos dépenses de PCH et de RSA augmentent en 2014, alors que le nombre de bénéficiaires de l'APA devrait rester stable.

Les actions pour l'année 2014 sont envisagées dans ce contexte financier, pour mettre en œuvre les objectifs de notre projet stratégique départemental 2010 – 2014.

Le bilan annuel du projet stratégique que vous avez reçu, en retrace l'état d'avancement. Je souhaite qu'il soit pour vous un document utile à la connaissance des actions du Conseil général et de leur sens, et qu'il vous permette d'en mesurer l'avancement et les évaluations qui en sont faites. Il est le résultat d'un travail important des services et des élus pilotes d'objectif que je remercie.

Je vous propose de **poursuivre la définition de politiques départementales** avec une vision plus globale que sectorielle. Nous devons le faire en connaissant et en respectant les orientations de nos partenaires : Etat, Région, collectivités locales, institutions diverses CAF, chambres consulaires, associations...

Et si possible nous devons chercher à faire converger nos actions avec les leurs.

Les politiques départementales sont revisitées périodiquement, souvent sous forme de schéma ou de plan pluriannuel. Nous finaliserons en janvier le schéma pour l'alimentation en eau potable et ses critères d'intervention ; nous avons lancé le schéma pour les espaces naturels et sensibles, le schéma Départemental du Tourisme, le livre bleu du Nautisme, l'étude stratégique pour les ports départementaux qui nous donnera les éléments de décision pour le renouvellement des concessions portuaires et le plan climat énergie dont nous présenterons les axes aujourd'hui, sera mis en consultation en 2014.

L'évaluation que nous lançons du schéma Bien vieillir en Finistère qui s'achève, est un préalable à l'élaboration d'un prochain schéma pour les Personnes Agées. Il devra tenir compte de la loi en préparation sur le maintien à domicile, la dépendance et la prévention du vieillissement.

Nous devons ensuite **décliner ces politiques de façon territoriale** pour tenir compte des caractéristiques particulières et des enjeux de nos différents territoires : d'où les contrats de territoire, les pactes territoriaux d'insertion, les plans sociaux de territoire...

Après le renouvellement municipal de mars 2014, je propose que nous puissions revoir avec les équipes municipales et communautaires élues, l'ensemble des contrats de territoire. L'objectif est de faire de ces contrats le cadre des interventions du Département

auprès des communes et des intercommunalités et de les faire coïncider avec le mandat municipal. De plus je souhaite mener un travail de cohérence et de convergence avec les contrats de pays en cours de redéfinition par le Conseil régional.

L'année 2014 sera aussi une année importante sur le plan des **politiques contractuelles**. Je viens d'évoquer nos contrats de territoire, nous sommes associés à la préparation des **Fonds européens** : la Région a commencé à tracer les axes des documents de programmation et nous apportons notre contribution à ce travail, pour le FEDER, le FEADER et le FEAMP. Le FSE, pour lequel une partie des crédits nous est déléguée, fait l'objet de négociations avec l'Etat et avec le Conseil Régional. Pour le futur **Contrat de plan**, les premiers éléments apparaissent avec le Pacte d'avenir mais l'Etat devrait fixer le cadre des financements en début d'année 2014.

L'année 2014 sera aussi l'année de la **mise en place du CAUE** : le recrutement du directeur est en cours et lorsqu'il ou elle sera choisi, commencera le recrutement de son équipe et la montée en puissance de cet établissement.

Il mènera un travail de conseil utile auprès des maires, en complémentarité avec **l'Etablissement public** que nous proposons de créer avec les collectivités pour les aider **en ingénierie** : les plus petites communes, quelques intercommunalités expriment des besoins en matière d'aménagement, urbanisme, voirie, eau et assainissement, bâtiments...Les services de l'Etat assuraient jusque là de telles missions, accompagnant parfois les communes, y compris dans la conduite des opérations. En fonction des délibérations des communes, nous aurons à préciser le périmètre des interventions de cet établissement public ainsi que leur tarification.

Nous avons également, essentiellement dans le secteur des **solidarités**, des chantiers en cours, qui se poursuivront.

Les associations d'aide à domicile ont connu, ou connaissent encore des difficultés d'organisation. Nous les accompagnons pour consolider leur gestion et les incitons à se regrouper pour mutualiser les moyens administratifs et financiers devenus indispensables malgré l'engagement toujours nécessaire et utile des bénévoles.

Nous travaillons également sur les modalités de versement des allocations (APA, PCH), en privilégiant progressivement le paiement direct aux services prestataires autorisés afin d'éviter la récupération d'indus auprès de bénéficiaires qui n'auraient pas utilisé effectivement les sommes versées.

Le Schéma pour les Personnes handicapées adopté en 2013, donnera lieu à des appels à projets pour sa mise en œuvre et la connaissance des personnes en liste d'attente d'une place dans un établissement ou auprès d'un service, facilitera le travail de la commission de régulation souhaitée par les associations de personnes handicapées.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, nous adopterons dès cette séance des mesures complémentaires pour accompagner les familles dans l'éducation de leurs enfants. Et nous proposerons de permettre aux jeunes issus de l'ASE, de poursuivre leur formation, même au-delà de 21 ans, dans le cadre d'une allocation contractuelle.

Le programme « garantie jeune », pour lequel le Finistère a été retenu pour une expérimentation, s'adressera à un millier de jeunes pour un accompagnement spécifique vers l'insertion et nous poursuivrons l'accueil de jeunes emplois d'avenir. Près de 70 ont été intégrés en 2013 dans nos services, accompagnés par des tuteurs et tous semblent satisfaits de cette opportunité de formation et de perspective professionnelle. D'autres possibilités d'accueil ont été repérées.

Pour l'investissement, je propose que nous maintenions un volume comparable à celui de l'année 2013, tout en contenant la dette du Département. Là encore, nos chantiers, déconstruction de l'ancien pont de Térénez, médiathèque de Plonévez du Faou, travaux dans les collèges..., soutien des investissements communaux, améliorent le cadre de vie et sont appréciés des entreprises.

Enfin je tiens en terminant à saluer la mémoire de Nelson Mandela. La force de ses convictions l'a emporté sur la violence et l'injustice de l'apartheid. Je suis heureux et fier qu'un des collèges publics de notre département porte son nom.

Pierre Maille

« Seul le prononcé fait foi »

Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère Ouverture de la séance plénière du lundi 16 décembre 2013

Mes chers collègues,

La Bretagne a vécu, ces derniers mois, une succession de difficultés économiques. Le Finistère, spécialement dans l'industrie agroalimentaire, volaille, porc, légume, saumon, a connu plusieurs centaines de licenciements.

Au point que pour certains, le modèle agricole breton, serait condamné. Jugement rapide et contestable à mes yeux. Et tout d'abord, il serait sans doute difficile de donner une définition du « modèle breton ».

Notre région se caractérise par une agriculture diversifiée, présente partout sur l'espace régional, dont les productions alimentent une industrie agroalimentaire répartie également sur le territoire. En quelques décennies, l'agriculture a permis de porter la Bretagne en tête des régions agricoles, en France et même en Europe, dans plusieurs filières de production. Le développement agricole breton, initié dans les années 60, a beaucoup apporté à la Bretagne.

Il est vrai aussi qu'une partie de ces activités traverse une crise qu'il lui faut surmonter.

Le développement des économies des pays émergents, la mondialisation des échanges, les distorsions introduites par des différences dans les normes environnementales, sanitaires, sociales ou dans les fluctuations des monnaies, sont aujourd'hui des paramètres importants. Mais la demande mondiale de produits alimentaires de qualité, à la sécurité garantie, est en constante augmentation. Il y a, pour la Bretagne, des opportunités dans les produits laitiers et les productions animales, domaines dans lesquels elle possède un grand savoir-faire.

L'agriculture et l'agroalimentaire doivent rester des piliers de l'économie régionale, en recherchant encore plus des productions et des emplois de qualité, en s'appuyant sur la recherche et l'innovation technologique.

N'oublions pas que nous avons aussi d'autres atouts pour créer une économie plus diversifiée.

La mer, dans toutes ses composantes, pêche, aquaculture, algues, énergies marines renouvelables, industrie navale, activités nautiques.

Les nouvelles technologies, le numérique et les télécommunications.

Le tourisme, qui attend une modernisation nécessaire de l'accueil.

L'enseignement supérieur et la recherche.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le Pacte d'avenir adopté la semaine dernière et signé en présence du Premier Ministre.

Le Conseil général a apporté sa contribution à l'élaboration de ce Pacte construit dans une large concertation qui mérite d'être saluée.

Sa préparation, comme son contenu, ont fait l'objet de nombreuses critiques, particulièrement injustifiées, tant sur le rythme des réunions que sur le montant des sommes engagées. La répétition de ces fausses affirmations ne les transforme pas pour autant en vérités !

La présence du Premier Ministre, les engagements pris à Rennes le 13 décembre pour de nouvelles avancées dans la décentralisation, donnent de la visibilité et de la confiance à la Bretagne et du sens à l'action collective qui se met en œuvre avec ce Pacte.

Les annonces complémentaires faites par le Premier Ministre sont importantes : l'arrivée du siège d'IFREMER à Brest était souhaitée depuis de nombreuses années. Cette décision marque de façon plus que symbolique l'importance de Brest dans le domaine des sciences et technologies de la mer. La présence du siège d'un établissement national, reconnu sur le plan international, conforte les fonctions métropolitaines de Brest. De plus la présence d'un centre de décisions a toujours un effet significatif sur le tissu local.

Le Pacte est construit autour de **trois piliers** :

Des mesures immédiates pour répondre à l'urgence des bassins d'emplois en difficulté :

Mesures sociales pour les salariés, accompagnement des collectivités confrontées à la présence de friches industrielles à reconvertir ou à revitaliser.

Mesures de simplification de la réglementation et raccourcissement des délais d'instructions administratives, pour faciliter et accélérer la conduite des projets, sans porter préjudice au respect des objectifs économiques, sociaux ou environnementaux.

Mesures de soutien à la filière volaille pour lui permettre de s'adapter à la fin des restitutions de l'Union Européenne.

Le plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne, dont nous avons accueilli une réunion de travail le 30 septembre à Quimper en présence du ministre de l'agroalimentaire Guillaume Garot. En particulier un programme important de modernisation des bâtiments d'élevage et des outils industriels est prévu. La mise en synergie et le renforcement des centres de recherche et de transfert de technologie dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire confortent les centres déjà présents sur Quimper et St Pol de Léon.

Le troisième volet identifie un ensemble de thèmes (la mer, l'économie industrielle, la recherche et l'enseignement supérieur, la culture et les langues régionales, l'accessibilité de la Région) pour lesquels il est possible soit d'initier, d'accélérer ou d'anticiper des dossiers dans le cadre du Contrat de projet en cours ou du futur Contrat de Plan. L'augmentation des moyens consacrés à la rénovation des logements et aux mises aux normes énergétiques apportera un volume significatif d'activités aux entreprises du bâtiment.

Le Pacte d'avenir n'est pas un produit fini. Il est un acte de confiance et une reconnaissance par l'Etat de la spécificité de la Bretagne. Il doit continuer à s'enrichir en particulier dans le cadre des phases de contractualisation à venir pour les Fonds européens, et le contrat de plan Etat-région.

Il trouvera un prolongement avec les textes en préparation : loi d'avenir pour l'agriculture et loi sur l'action publique.

Le Conseil général du Finistère est mobilisé pour la réussite de ce Pacte, c'est-à-dire pour la réussite de notre région : dans nos politiques de solidarité d'une part, auprès des personnes et des familles touchées par les défaillances d'entreprises, dans nos interventions en faveur du développement économique et de la recherche.

Il était nécessaire d'évoquer ce contexte économique au moment de débattre des **orientations budgétaires** pour l'année 2014.

Le document qui vous a été adressé, vous donne clairement les éléments de situation financière et les hypothèses connues à ce jour pour les recettes 2014.

Le gouvernement, engagé dans la réduction du déficit du budget de l'Etat, a demandé des efforts aux collectivités locales. Les dotations de l'Etat sont donc réduites, pour l'ensemble des collectivités locales, de 1,5 milliards d'euros.

Par ailleurs, les négociations engagées par l'Assemblée des départements de France pour équilibrer le financement des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) ont permis d'obtenir des avancées importantes. L'Etat reconnaît l'existence du différentiel entre les allocations versées et la compensation reçue et avance des solutions pour le réduire : d'une part le montant des frais de gestion prélevés par l'Etat sur la TFB (830 millions €) sera réparti entre les Départements, d'autre part la possibilité est ouverte aux Départements de porter à 4.5% le taux des Droits de Mutation (aujourd'hui 3.8%), enfin un mécanisme de péréquation entre Départements, tenant compte de leur situation, répartira le fonds départemental de péréquation des DMTO, alimenté par un prélèvement de solidarité sur les DMTO.

Malgré ces mesures, nous ne sommes pas encore parvenus au rééquilibrage souhaité mais le différentiel devrait cesser de se creuser ; en effet, il est prévisible que nos dépenses de PCH et de RSA augmentent en 2014, alors que le nombre de bénéficiaires de l'APA devrait rester stable.

Les actions pour l'année 2014 sont envisagées dans ce contexte financier, pour mettre en œuvre les objectifs de notre projet stratégique départemental 2010 – 2014.

Le bilan annuel du projet stratégique que vous avez reçu, en retrace l'état d'avancement. Je souhaite qu'il soit pour vous un document utile à la connaissance des actions du Conseil général et de leur sens, et qu'il vous permette d'en mesurer l'avancement et les évaluations qui en sont faites. Il est le résultat d'un travail important des services et des élus pilotes d'objectif que je remercie.

Je vous propose de **poursuivre la définition de politiques départementales** avec une vision plus globale que sectorielle. Nous devons le faire en connaissant et en respectant les orientations de nos partenaires : Etat, Région, collectivités locales, institutions diverses CAF, chambres consulaires, associations...

Et si possible nous devons chercher à faire converger nos actions avec les leurs.

Les politiques départementales sont revisitées périodiquement, souvent sous forme de schéma ou de plan pluriannuel. Nous finaliserons en janvier le schéma pour l'alimentation en eau potable et ses critères d'intervention ; nous avons lancé le schéma pour les espaces naturels et sensibles, le schéma Départemental du Tourisme, le livre bleu du Nautisme, l'étude stratégique pour les ports départementaux qui nous donnera les éléments de décision pour le renouvellement des concessions portuaires et le plan climat énergie dont nous présenterons les axes aujourd'hui, sera mis en consultation en 2014.

L'évaluation que nous lançons du schéma Bien vieillir en Finistère qui s'achève, est un préalable à l'élaboration d'un prochain schéma pour les Personnes Agées. Il devra tenir compte de la loi en préparation sur le maintien à domicile, la dépendance et la prévention du vieillissement.

Nous devons ensuite **décliner ces politiques de façon territoriale** pour tenir compte des caractéristiques particulières et des enjeux de nos différents territoires : d'où les contrats de territoire, les pactes territoriaux d'insertion, les plans sociaux de territoire...

Après le renouvellement municipal de mars 2014, je propose que nous puissions revoir avec les équipes municipales et communautaires élues, l'ensemble des contrats de territoire. L'objectif est de faire de ces contrats le cadre des interventions du Département

auprès des communes et des intercommunalités et de les faire coïncider avec le mandat municipal. De plus je souhaite mener un travail de cohérence et de convergence avec les contrats de pays en cours de redéfinition par le Conseil régional.

L'année 2014 sera aussi une année importante sur le plan des **politiques contractuelles**. Je viens d'évoquer nos contrats de territoire, nous sommes associés à la préparation des **Fonds européens** : la Région a commencé à tracer les axes des documents de programmation et nous apportons notre contribution à ce travail, pour le FEDER, le FEADER et le FEAMP. Le FSE, pour lequel une partie des crédits nous est déléguée, fait l'objet de négociations avec l'Etat et avec le Conseil Régional. Pour le futur **Contrat de plan**, les premiers éléments apparaissent avec le Pacte d'avenir mais l'Etat devrait fixer le cadre des financements en début d'année 2014.

L'année 2014 sera aussi l'année de la **mise en place du CAUE** : le recrutement du directeur est en cours et lorsqu'il ou elle sera choisi, commencera le recrutement de son équipe et la montée en puissance de cet établissement.

Il mènera un travail de conseil utile auprès des maires, en complémentarité avec **l'Etablissement public** que nous proposons de créer avec les collectivités pour les aider **en ingénierie** : les plus petites communes, quelques intercommunalités expriment des besoins en matière d'aménagement, urbanisme, voirie, eau et assainissement, bâtiments...Les services de l'Etat assuraient jusque là de telles missions, accompagnant parfois les communes, y compris dans la conduite des opérations. En fonction des délibérations des communes, nous aurons à préciser le périmètre des interventions de cet établissement public ainsi que leur tarification.

Nous avons également, essentiellement dans le secteur des **solidarités**, des chantiers en cours, qui se poursuivront.

Les associations d'aide à domicile ont connu, ou connaissent encore des difficultés d'organisation. Nous les accompagnons pour consolider leur gestion et les incitons à se regrouper pour mutualiser les moyens administratifs et financiers devenus indispensables malgré l'engagement toujours nécessaire et utile des bénévoles.

Nous travaillons également sur les modalités de versement des allocations (APA, PCH), en privilégiant progressivement le paiement direct aux services prestataires autorisés afin d'éviter la récupération d'indus auprès de bénéficiaires qui n'auraient pas utilisé effectivement les sommes versées.

Le Schéma pour les Personnes handicapées adopté en 2013, donnera lieu à des appels à projets pour sa mise en œuvre et la connaissance des personnes en liste d'attente d'une place dans un établissement ou auprès d'un service, facilitera le travail de la commission de régulation souhaitée par les associations de personnes handicapées.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, nous adopterons dès cette séance des mesures complémentaires pour accompagner les familles dans l'éducation de leurs enfants. Et nous proposerons de permettre aux jeunes issus de l'ASE, de poursuivre leur formation, même au-delà de 21 ans, dans le cadre d'une allocation contractuelle.

Le programme « garantie jeune », pour lequel le Finistère a été retenu pour une expérimentation, s'adressera à un millier de jeunes pour un accompagnement spécifique vers l'insertion et nous poursuivrons l'accueil de jeunes emplois d'avenir. Près de 70 ont été intégrés en 2013 dans nos services, accompagnés par des tuteurs et tous semblent satisfaits de cette opportunité de formation et de perspective professionnelle. D'autres possibilités d'accueil ont été repérées.

Pour l'investissement, je propose que nous maintenions un volume comparable à celui de l'année 2013, tout en contenant la dette du Département. Là encore, nos chantiers, déconstruction de l'ancien pont de Térénez, médiathèque de Plonévez du Faou, travaux dans les collèges..., soutien des investissements communaux, améliorent le cadre de vie et sont appréciés des entreprises.

Enfin je tiens en terminant à saluer la mémoire de Nelson Mandela. La force de ses convictions l'a emporté sur la violence et l'injustice de l'apartheid. Je suis heureux et fier qu'un des collèges publics de notre département porte son nom.

Pierre Maille

« Seul le prononcé fait foi »

Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère Ouverture de la séance plénière du lundi 16 décembre 2013

Mes chers collègues,

La Bretagne a vécu, ces derniers mois, une succession de difficultés économiques. Le Finistère, spécialement dans l'industrie agroalimentaire, volaille, porc, légume, saumon, a connu plusieurs centaines de licenciements.

Au point que pour certains, le modèle agricole breton, serait condamné. Jugement rapide et contestable à mes yeux. Et tout d'abord, il serait sans doute difficile de donner une définition du « modèle breton ».

Notre région se caractérise par une agriculture diversifiée, présente partout sur l'espace régional, dont les productions alimentent une industrie agroalimentaire répartie également sur le territoire. En quelques décennies, l'agriculture a permis de porter la Bretagne en tête des régions agricoles, en France et même en Europe, dans plusieurs filières de production. Le développement agricole breton, initié dans les années 60, a beaucoup apporté à la Bretagne.

Il est vrai aussi qu'une partie de ces activités traverse une crise qu'il lui faut surmonter.

Le développement des économies des pays émergents, la mondialisation des échanges, les distorsions introduites par des différences dans les normes environnementales, sanitaires, sociales ou dans les fluctuations des monnaies, sont aujourd'hui des paramètres importants. Mais la demande mondiale de produits alimentaires de qualité, à la sécurité garantie, est en constante augmentation. Il y a, pour la Bretagne, des opportunités dans les produits laitiers et les productions animales, domaines dans lesquels elle possède un grand savoir-faire.

L'agriculture et l'agroalimentaire doivent rester des piliers de l'économie régionale, en recherchant encore plus des productions et des emplois de qualité, en s'appuyant sur la recherche et l'innovation technologique.

N'oublions pas que nous avons aussi d'autres atouts pour créer une économie plus diversifiée.

La mer, dans toutes ses composantes, pêche, aquaculture, algues, énergies marines renouvelables, industrie navale, activités nautiques.

Les nouvelles technologies, le numérique et les télécommunications.

Le tourisme, qui attend une modernisation nécessaire de l'accueil.

L'enseignement supérieur et la recherche.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le Pacte d'avenir adopté la semaine dernière et signé en présence du Premier Ministre.

Le Conseil général a apporté sa contribution à l'élaboration de ce Pacte construit dans une large concertation qui mérite d'être saluée.

Sa préparation, comme son contenu, ont fait l'objet de nombreuses critiques, particulièrement injustifiées, tant sur le rythme des réunions que sur le montant des sommes engagées. La répétition de ces fausses affirmations ne les transforme pas pour autant en vérités !

La présence du Premier Ministre, les engagements pris à Rennes le 13 décembre pour de nouvelles avancées dans la décentralisation, donnent de la visibilité et de la confiance à la Bretagne et du sens à l'action collective qui se met en œuvre avec ce Pacte.

Les annonces complémentaires faites par le Premier Ministre sont importantes : l'arrivée du siège d'IFREMER à Brest était souhaitée depuis de nombreuses années. Cette décision marque de façon plus que symbolique l'importance de Brest dans le domaine des sciences et technologies de la mer. La présence du siège d'un établissement national, reconnu sur le plan international, conforte les fonctions métropolitaines de Brest. De plus la présence d'un centre de décisions a toujours un effet significatif sur le tissu local.

Le Pacte est construit autour de **trois piliers** :

Des mesures immédiates pour répondre à l'urgence des bassins d'emplois en difficulté :

Mesures sociales pour les salariés, accompagnement des collectivités confrontées à la présence de friches industrielles à reconvertir ou à revitaliser.

Mesures de simplification de la réglementation et raccourcissement des délais d'instructions administratives, pour faciliter et accélérer la conduite des projets, sans porter préjudice au respect des objectifs économiques, sociaux ou environnementaux.

Mesures de soutien à la filière volaille pour lui permettre de s'adapter à la fin des restitutions de l'Union Européenne.

Le plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne, dont nous avons accueilli une réunion de travail le 30 septembre à Quimper en présence du ministre de l'agroalimentaire Guillaume Garot. En particulier un programme important de modernisation des bâtiments d'élevage et des outils industriels est prévu. La mise en synergie et le renforcement des centres de recherche et de transfert de technologie dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire confortent les centres déjà présents sur Quimper et St Pol de Léon.

Le troisième volet identifie un ensemble de thèmes (la mer, l'économie industrielle, la recherche et l'enseignement supérieur, la culture et les langues régionales, l'accessibilité de la Région) pour lesquels il est possible soit d'initier, d'accélérer ou d'anticiper des dossiers dans le cadre du Contrat de projet en cours ou du futur Contrat de Plan. L'augmentation des moyens consacrés à la rénovation des logements et aux mises aux normes énergétiques apportera un volume significatif d'activités aux entreprises du bâtiment.

Le Pacte d'avenir n'est pas un produit fini. Il est un acte de confiance et une reconnaissance par l'Etat de la spécificité de la Bretagne. Il doit continuer à s'enrichir en particulier dans le cadre des phases de contractualisation à venir pour les Fonds européens, et le contrat de plan Etat-région.

Il trouvera un prolongement avec les textes en préparation : loi d'avenir pour l'agriculture et loi sur l'action publique.

Le Conseil général du Finistère est mobilisé pour la réussite de ce Pacte, c'est-à-dire pour la réussite de notre région : dans nos politiques de solidarité d'une part, auprès des personnes et des familles touchées par les défaillances d'entreprises, dans nos interventions en faveur du développement économique et de la recherche.

Il était nécessaire d'évoquer ce contexte économique au moment de débattre des **orientations budgétaires** pour l'année 2014.

Le document qui vous a été adressé, vous donne clairement les éléments de situation financière et les hypothèses connues à ce jour pour les recettes 2014.

Le gouvernement, engagé dans la réduction du déficit du budget de l'Etat, a demandé des efforts aux collectivités locales. Les dotations de l'Etat sont donc réduites, pour l'ensemble des collectivités locales, de 1,5 milliards d'euros.

Par ailleurs, les négociations engagées par l'Assemblée des départements de France pour équilibrer le financement des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) ont permis d'obtenir des avancées importantes. L'Etat reconnaît l'existence du différentiel entre les allocations versées et la compensation reçue et avance des solutions pour le réduire : d'une part le montant des frais de gestion prélevés par l'Etat sur la TFB (830 millions €) sera réparti entre les Départements, d'autre part la possibilité est ouverte aux Départements de porter à 4.5% le taux des Droits de Mutation (aujourd'hui 3.8%), enfin un mécanisme de péréquation entre Départements, tenant compte de leur situation, répartira le fonds départemental de péréquation des DMTO, alimenté par un prélèvement de solidarité sur les DMTO.

Malgré ces mesures, nous ne sommes pas encore parvenus au rééquilibrage souhaité mais le différentiel devrait cesser de se creuser ; en effet, il est prévisible que nos dépenses de PCH et de RSA augmentent en 2014, alors que le nombre de bénéficiaires de l'APA devrait rester stable.

Les actions pour l'année 2014 sont envisagées dans ce contexte financier, pour mettre en œuvre les objectifs de notre projet stratégique départemental 2010 – 2014.

Le bilan annuel du projet stratégique que vous avez reçu, en retrace l'état d'avancement. Je souhaite qu'il soit pour vous un document utile à la connaissance des actions du Conseil général et de leur sens, et qu'il vous permette d'en mesurer l'avancement et les évaluations qui en sont faites. Il est le résultat d'un travail important des services et des élus pilotes d'objectif que je remercie.

Je vous propose de **poursuivre la définition de politiques départementales** avec une vision plus globale que sectorielle. Nous devons le faire en connaissant et en respectant les orientations de nos partenaires : Etat, Région, collectivités locales, institutions diverses CAF, chambres consulaires, associations...

Et si possible nous devons chercher à faire converger nos actions avec les leurs.

Les politiques départementales sont revisitées périodiquement, souvent sous forme de schéma ou de plan pluriannuel. Nous finaliserons en janvier le schéma pour l'alimentation en eau potable et ses critères d'intervention ; nous avons lancé le schéma pour les espaces naturels et sensibles, le schéma Départemental du Tourisme, le livre bleu du Nautisme, l'étude stratégique pour les ports départementaux qui nous donnera les éléments de décision pour le renouvellement des concessions portuaires et le plan climat énergie dont nous présenterons les axes aujourd'hui, sera mis en consultation en 2014.

L'évaluation que nous lançons du schéma Bien vieillir en Finistère qui s'achève, est un préalable à l'élaboration d'un prochain schéma pour les Personnes Agées. Il devra tenir compte de la loi en préparation sur le maintien à domicile, la dépendance et la prévention du vieillissement.

Nous devons ensuite **décliner ces politiques de façon territoriale** pour tenir compte des caractéristiques particulières et des enjeux de nos différents territoires : d'où les contrats de territoire, les pactes territoriaux d'insertion, les plans sociaux de territoire...

Après le renouvellement municipal de mars 2014, je propose que nous puissions revoir avec les équipes municipales et communautaires élues, l'ensemble des contrats de territoire. L'objectif est de faire de ces contrats le cadre des interventions du Département

auprès des communes et des intercommunalités et de les faire coïncider avec le mandat municipal. De plus je souhaite mener un travail de cohérence et de convergence avec les contrats de pays en cours de redéfinition par le Conseil régional.

L'année 2014 sera aussi une année importante sur le plan des **politiques contractuelles**. Je viens d'évoquer nos contrats de territoire, nous sommes associés à la préparation des **Fonds européens** : la Région a commencé à tracer les axes des documents de programmation et nous apportons notre contribution à ce travail, pour le FEDER, le FEADER et le FEAMP. Le FSE, pour lequel une partie des crédits nous est déléguée, fait l'objet de négociations avec l'Etat et avec le Conseil Régional. Pour le futur **Contrat de plan**, les premiers éléments apparaissent avec le Pacte d'avenir mais l'Etat devrait fixer le cadre des financements en début d'année 2014.

L'année 2014 sera aussi l'année de la **mise en place du CAUE** : le recrutement du directeur est en cours et lorsqu'il ou elle sera choisi, commencera le recrutement de son équipe et la montée en puissance de cet établissement.

Il mènera un travail de conseil utile auprès des maires, en complémentarité avec **l'Etablissement public** que nous proposons de créer avec les collectivités pour les aider **en ingénierie** : les plus petites communes, quelques intercommunalités expriment des besoins en matière d'aménagement, urbanisme, voirie, eau et assainissement, bâtiments...Les services de l'Etat assuraient jusque là de telles missions, accompagnant parfois les communes, y compris dans la conduite des opérations. En fonction des délibérations des communes, nous aurons à préciser le périmètre des interventions de cet établissement public ainsi que leur tarification.

Nous avons également, essentiellement dans le secteur des **solidarités**, des chantiers en cours, qui se poursuivront.

Les associations d'aide à domicile ont connu, ou connaissent encore des difficultés d'organisation. Nous les accompagnons pour consolider leur gestion et les incitons à se regrouper pour mutualiser les moyens administratifs et financiers devenus indispensables malgré l'engagement toujours nécessaire et utile des bénévoles.

Nous travaillons également sur les modalités de versement des allocations (APA, PCH), en privilégiant progressivement le paiement direct aux services prestataires autorisés afin d'éviter la récupération d'indus auprès de bénéficiaires qui n'auraient pas utilisé effectivement les sommes versées.

Le Schéma pour les Personnes handicapées adopté en 2013, donnera lieu à des appels à projets pour sa mise en œuvre et la connaissance des personnes en liste d'attente d'une place dans un établissement ou auprès d'un service, facilitera le travail de la commission de régulation souhaitée par les associations de personnes handicapées.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, nous adopterons dès cette séance des mesures complémentaires pour accompagner les familles dans l'éducation de leurs enfants. Et nous proposerons de permettre aux jeunes issus de l'ASE, de poursuivre leur formation, même au-delà de 21 ans, dans le cadre d'une allocation contractuelle.

Le programme « garantie jeune », pour lequel le Finistère a été retenu pour une expérimentation, s'adressera à un millier de jeunes pour un accompagnement spécifique vers l'insertion et nous poursuivrons l'accueil de jeunes emplois d'avenir. Près de 70 ont été intégrés en 2013 dans nos services, accompagnés par des tuteurs et tous semblent satisfaits de cette opportunité de formation et de perspective professionnelle. D'autres possibilités d'accueil ont été repérées.

Pour l'investissement, je propose que nous maintenions un volume comparable à celui de l'année 2013, tout en contenant la dette du Département. Là encore, nos chantiers, déconstruction de l'ancien pont de Térénez, médiathèque de Plonévez du Faou, travaux dans les collèges..., soutien des investissements communaux, améliorent le cadre de vie et sont appréciés des entreprises.

Enfin je tiens en terminant à saluer la mémoire de Nelson Mandela. La force de ses convictions l'a emporté sur la violence et l'injustice de l'apartheid. Je suis heureux et fier qu'un des collèges publics de notre département porte son nom.

Pierre Maille

« Seul le prononcé fait foi »

Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère Ouverture de la séance plénière du lundi 16 décembre 2013

Mes chers collègues,

La Bretagne a vécu, ces derniers mois, une succession de difficultés économiques. Le Finistère, spécialement dans l'industrie agroalimentaire, volaille, porc, légume, saumon, a connu plusieurs centaines de licenciements.

Au point que pour certains, le modèle agricole breton, serait condamné. Jugement rapide et contestable à mes yeux. Et tout d'abord, il serait sans doute difficile de donner une définition du « modèle breton ».

Notre région se caractérise par une agriculture diversifiée, présente partout sur l'espace régional, dont les productions alimentent une industrie agroalimentaire répartie également sur le territoire. En quelques décennies, l'agriculture a permis de porter la Bretagne en tête des régions agricoles, en France et même en Europe, dans plusieurs filières de production. Le développement agricole breton, initié dans les années 60, a beaucoup apporté à la Bretagne.

Il est vrai aussi qu'une partie de ces activités traverse une crise qu'il lui faut surmonter.

Le développement des économies des pays émergents, la mondialisation des échanges, les distorsions introduites par des différences dans les normes environnementales, sanitaires, sociales ou dans les fluctuations des monnaies, sont aujourd'hui des paramètres importants. Mais la demande mondiale de produits alimentaires de qualité, à la sécurité garantie, est en constante augmentation. Il y a, pour la Bretagne, des opportunités dans les produits laitiers et les productions animales, domaines dans lesquels elle possède un grand savoir-faire.

L'agriculture et l'agroalimentaire doivent rester des piliers de l'économie régionale, en recherchant encore plus des productions et des emplois de qualité, en s'appuyant sur la recherche et l'innovation technologique.

N'oublions pas que nous avons aussi d'autres atouts pour créer une économie plus diversifiée.

La mer, dans toutes ses composantes, pêche, aquaculture, algues, énergies marines renouvelables, industrie navale, activités nautiques.

Les nouvelles technologies, le numérique et les télécommunications.

Le tourisme, qui attend une modernisation nécessaire de l'accueil.

L'enseignement supérieur et la recherche.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le Pacte d'avenir adopté la semaine dernière et signé en présence du Premier Ministre.

Le Conseil général a apporté sa contribution à l'élaboration de ce Pacte construit dans une large concertation qui mérite d'être saluée.

Sa préparation, comme son contenu, ont fait l'objet de nombreuses critiques, particulièrement injustifiées, tant sur le rythme des réunions que sur le montant des sommes engagées. La répétition de ces fausses affirmations ne les transforme pas pour autant en vérités !

La présence du Premier Ministre, les engagements pris à Rennes le 13 décembre pour de nouvelles avancées dans la décentralisation, donnent de la visibilité et de la confiance à la Bretagne et du sens à l'action collective qui se met en œuvre avec ce Pacte.

Les annonces complémentaires faites par le Premier Ministre sont importantes : l'arrivée du siège d'IFREMER à Brest était souhaitée depuis de nombreuses années. Cette décision marque de façon plus que symbolique l'importance de Brest dans le domaine des sciences et technologies de la mer. La présence du siège d'un établissement national, reconnu sur le plan international, conforte les fonctions métropolitaines de Brest. De plus la présence d'un centre de décisions a toujours un effet significatif sur le tissu local.

Le Pacte est construit autour de **trois piliers** :

Des mesures immédiates pour répondre à l'urgence des bassins d'emplois en difficulté :

Mesures sociales pour les salariés, accompagnement des collectivités confrontées à la présence de friches industrielles à reconvertir ou à revitaliser.

Mesures de simplification de la réglementation et raccourcissement des délais d'instructions administratives, pour faciliter et accélérer la conduite des projets, sans porter préjudice au respect des objectifs économiques, sociaux ou environnementaux.

Mesures de soutien à la filière volaille pour lui permettre de s'adapter à la fin des restitutions de l'Union Européenne.

Le plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne, dont nous avons accueilli une réunion de travail le 30 septembre à Quimper en présence du ministre de l'agroalimentaire Guillaume Garot. En particulier un programme important de modernisation des bâtiments d'élevage et des outils industriels est prévu. La mise en synergie et le renforcement des centres de recherche et de transfert de technologie dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire confortent les centres déjà présents sur Quimper et St Pol de Léon.

Le troisième volet identifie un ensemble de thèmes (la mer, l'économie industrielle, la recherche et l'enseignement supérieur, la culture et les langues régionales, l'accessibilité de la Région) pour lesquels il est possible soit d'initier, d'accélérer ou d'anticiper des dossiers dans le cadre du Contrat de projet en cours ou du futur Contrat de Plan. L'augmentation des moyens consacrés à la rénovation des logements et aux mises aux normes énergétiques apportera un volume significatif d'activités aux entreprises du bâtiment.

Le Pacte d'avenir n'est pas un produit fini. Il est un acte de confiance et une reconnaissance par l'Etat de la spécificité de la Bretagne. Il doit continuer à s'enrichir en particulier dans le cadre des phases de contractualisation à venir pour les Fonds européens, et le contrat de plan Etat-région.

Il trouvera un prolongement avec les textes en préparation : loi d'avenir pour l'agriculture et loi sur l'action publique.

Le Conseil général du Finistère est mobilisé pour la réussite de ce Pacte, c'est-à-dire pour la réussite de notre région : dans nos politiques de solidarité d'une part, auprès des personnes et des familles touchées par les défaillances d'entreprises, dans nos interventions en faveur du développement économique et de la recherche.

Il était nécessaire d'évoquer ce contexte économique au moment de débattre des **orientations budgétaires** pour l'année 2014.

Le document qui vous a été adressé, vous donne clairement les éléments de situation financière et les hypothèses connues à ce jour pour les recettes 2014.

Le gouvernement, engagé dans la réduction du déficit du budget de l'Etat, a demandé des efforts aux collectivités locales. Les dotations de l'Etat sont donc réduites, pour l'ensemble des collectivités locales, de 1,5 milliards d'euros.

Par ailleurs, les négociations engagées par l'Assemblée des départements de France pour équilibrer le financement des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) ont permis d'obtenir des avancées importantes. L'Etat reconnaît l'existence du différentiel entre les allocations versées et la compensation reçue et avance des solutions pour le réduire : d'une part le montant des frais de gestion prélevés par l'Etat sur la TFB (830 millions €) sera réparti entre les Départements, d'autre part la possibilité est ouverte aux Départements de porter à 4.5% le taux des Droits de Mutation (aujourd'hui 3.8%), enfin un mécanisme de péréquation entre Départements, tenant compte de leur situation, répartira le fonds départemental de péréquation des DMTO, alimenté par un prélèvement de solidarité sur les DMTO.

Malgré ces mesures, nous ne sommes pas encore parvenus au rééquilibrage souhaité mais le différentiel devrait cesser de se creuser ; en effet, il est prévisible que nos dépenses de PCH et de RSA augmentent en 2014, alors que le nombre de bénéficiaires de l'APA devrait rester stable.

Les actions pour l'année 2014 sont envisagées dans ce contexte financier, pour mettre en œuvre les objectifs de notre projet stratégique départemental 2010 – 2014.

Le bilan annuel du projet stratégique que vous avez reçu, en retrace l'état d'avancement. Je souhaite qu'il soit pour vous un document utile à la connaissance des actions du Conseil général et de leur sens, et qu'il vous permette d'en mesurer l'avancement et les évaluations qui en sont faites. Il est le résultat d'un travail important des services et des élus pilotes d'objectif que je remercie.

Je vous propose de **poursuivre la définition de politiques départementales** avec une vision plus globale que sectorielle. Nous devons le faire en connaissant et en respectant les orientations de nos partenaires : Etat, Région, collectivités locales, institutions diverses CAF, chambres consulaires, associations...

Et si possible nous devons chercher à faire converger nos actions avec les leurs.

Les politiques départementales sont revisitées périodiquement, souvent sous forme de schéma ou de plan pluriannuel. Nous finaliserons en janvier le schéma pour l'alimentation en eau potable et ses critères d'intervention ; nous avons lancé le schéma pour les espaces naturels et sensibles, le schéma Départemental du Tourisme, le livre bleu du Nautisme, l'étude stratégique pour les ports départementaux qui nous donnera les éléments de décision pour le renouvellement des concessions portuaires et le plan climat énergie dont nous présenterons les axes aujourd'hui, sera mis en consultation en 2014.

L'évaluation que nous lançons du schéma Bien vieillir en Finistère qui s'achève, est un préalable à l'élaboration d'un prochain schéma pour les Personnes Agées. Il devra tenir compte de la loi en préparation sur le maintien à domicile, la dépendance et la prévention du vieillissement.

Nous devons ensuite **décliner ces politiques de façon territoriale** pour tenir compte des caractéristiques particulières et des enjeux de nos différents territoires : d'où les contrats de territoire, les pactes territoriaux d'insertion, les plans sociaux de territoire...

Après le renouvellement municipal de mars 2014, je propose que nous puissions revoir avec les équipes municipales et communautaires élues, l'ensemble des contrats de territoire. L'objectif est de faire de ces contrats le cadre des interventions du Département

auprès des communes et des intercommunalités et de les faire coïncider avec le mandat municipal. De plus je souhaite mener un travail de cohérence et de convergence avec les contrats de pays en cours de redéfinition par le Conseil régional.

L'année 2014 sera aussi une année importante sur le plan des **politiques contractuelles**. Je viens d'évoquer nos contrats de territoire, nous sommes associés à la préparation des **Fonds européens** : la Région a commencé à tracer les axes des documents de programmation et nous apportons notre contribution à ce travail, pour le FEDER, le FEADER et le FEAMP. Le FSE, pour lequel une partie des crédits nous est déléguée, fait l'objet de négociations avec l'Etat et avec le Conseil Régional. Pour le futur **Contrat de plan**, les premiers éléments apparaissent avec le Pacte d'avenir mais l'Etat devrait fixer le cadre des financements en début d'année 2014.

L'année 2014 sera aussi l'année de la **mise en place du CAUE** : le recrutement du directeur est en cours et lorsqu'il ou elle sera choisi, commencera le recrutement de son équipe et la montée en puissance de cet établissement.

Il mènera un travail de conseil utile auprès des maires, en complémentarité avec **l'Etablissement public** que nous proposons de créer avec les collectivités pour les aider **en ingénierie** : les plus petites communes, quelques intercommunalités expriment des besoins en matière d'aménagement, urbanisme, voirie, eau et assainissement, bâtiments...Les services de l'Etat assuraient jusque là de telles missions, accompagnant parfois les communes, y compris dans la conduite des opérations. En fonction des délibérations des communes, nous aurons à préciser le périmètre des interventions de cet établissement public ainsi que leur tarification.

Nous avons également, essentiellement dans le secteur des **solidarités**, des chantiers en cours, qui se poursuivront.

Les associations d'aide à domicile ont connu, ou connaissent encore des difficultés d'organisation. Nous les accompagnons pour consolider leur gestion et les incitons à se regrouper pour mutualiser les moyens administratifs et financiers devenus indispensables malgré l'engagement toujours nécessaire et utile des bénévoles.

Nous travaillons également sur les modalités de versement des allocations (APA, PCH), en privilégiant progressivement le paiement direct aux services prestataires autorisés afin d'éviter la récupération d'indus auprès de bénéficiaires qui n'auraient pas utilisé effectivement les sommes versées.

Le Schéma pour les Personnes handicapées adopté en 2013, donnera lieu à des appels à projets pour sa mise en œuvre et la connaissance des personnes en liste d'attente d'une place dans un établissement ou auprès d'un service, facilitera le travail de la commission de régulation souhaitée par les associations de personnes handicapées.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, nous adopterons dès cette séance des mesures complémentaires pour accompagner les familles dans l'éducation de leurs enfants. Et nous proposerons de permettre aux jeunes issus de l'ASE, de poursuivre leur formation, même au-delà de 21 ans, dans le cadre d'une allocation contractuelle.

Le programme « garantie jeune », pour lequel le Finistère a été retenu pour une expérimentation, s'adressera à un millier de jeunes pour un accompagnement spécifique vers l'insertion et nous poursuivrons l'accueil de jeunes emplois d'avenir. Près de 70 ont été intégrés en 2013 dans nos services, accompagnés par des tuteurs et tous semblent satisfaits de cette opportunité de formation et de perspective professionnelle. D'autres possibilités d'accueil ont été repérées.

Pour l'investissement, je propose que nous maintenions un volume comparable à celui de l'année 2013, tout en contenant la dette du Département. Là encore, nos chantiers, déconstruction de l'ancien pont de Térénez, médiathèque de Plonévez du Faou, travaux dans les collèges..., soutien des investissements communaux, améliorent le cadre de vie et sont appréciés des entreprises.

Enfin je tiens en terminant à saluer la mémoire de Nelson Mandela. La force de ses convictions l'a emporté sur la violence et l'injustice de l'apartheid. Je suis heureux et fier qu'un des collèges publics de notre département porte son nom.

Pierre Maille

« Seul le prononcé fait foi »

Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère Ouverture de la séance plénière du lundi 16 décembre 2013

Mes chers collègues,

La Bretagne a vécu, ces derniers mois, une succession de difficultés économiques. Le Finistère, spécialement dans l'industrie agroalimentaire, volaille, porc, légume, saumon, a connu plusieurs centaines de licenciements.

Au point que pour certains, le modèle agricole breton, serait condamné. Jugement rapide et contestable à mes yeux. Et tout d'abord, il serait sans doute difficile de donner une définition du « modèle breton ».

Notre région se caractérise par une agriculture diversifiée, présente partout sur l'espace régional, dont les productions alimentent une industrie agroalimentaire répartie également sur le territoire. En quelques décennies, l'agriculture a permis de porter la Bretagne en tête des régions agricoles, en France et même en Europe, dans plusieurs filières de production. Le développement agricole breton, initié dans les années 60, a beaucoup apporté à la Bretagne.

Il est vrai aussi qu'une partie de ces activités traverse une crise qu'il lui faut surmonter.

Le développement des économies des pays émergents, la mondialisation des échanges, les distorsions introduites par des différences dans les normes environnementales, sanitaires, sociales ou dans les fluctuations des monnaies, sont aujourd'hui des paramètres importants. Mais la demande mondiale de produits alimentaires de qualité, à la sécurité garantie, est en constante augmentation. Il y a, pour la Bretagne, des opportunités dans les produits laitiers et les productions animales, domaines dans lesquels elle possède un grand savoir-faire.

L'agriculture et l'agroalimentaire doivent rester des piliers de l'économie régionale, en recherchant encore plus des productions et des emplois de qualité, en s'appuyant sur la recherche et l'innovation technologique.

N'oublions pas que nous avons aussi d'autres atouts pour créer une économie plus diversifiée.

La mer, dans toutes ses composantes, pêche, aquaculture, algues, énergies marines renouvelables, industrie navale, activités nautiques.

Les nouvelles technologies, le numérique et les télécommunications.

Le tourisme, qui attend une modernisation nécessaire de l'accueil.

L'enseignement supérieur et la recherche.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le Pacte d'avenir adopté la semaine dernière et signé en présence du Premier Ministre.

Le Conseil général a apporté sa contribution à l'élaboration de ce Pacte construit dans une large concertation qui mérite d'être saluée.

Sa préparation, comme son contenu, ont fait l'objet de nombreuses critiques, particulièrement injustifiées, tant sur le rythme des réunions que sur le montant des sommes engagées. La répétition de ces fausses affirmations ne les transforme pas pour autant en vérités !

La présence du Premier Ministre, les engagements pris à Rennes le 13 décembre pour de nouvelles avancées dans la décentralisation, donnent de la visibilité et de la confiance à la Bretagne et du sens à l'action collective qui se met en œuvre avec ce Pacte.

Les annonces complémentaires faites par le Premier Ministre sont importantes : l'arrivée du siège d'IFREMER à Brest était souhaitée depuis de nombreuses années. Cette décision marque de façon plus que symbolique l'importance de Brest dans le domaine des sciences et technologies de la mer. La présence du siège d'un établissement national, reconnu sur le plan international, conforte les fonctions métropolitaines de Brest. De plus la présence d'un centre de décisions a toujours un effet significatif sur le tissu local.

Le Pacte est construit autour de **trois piliers** :

Des mesures immédiates pour répondre à l'urgence des bassins d'emplois en difficulté :

Mesures sociales pour les salariés, accompagnement des collectivités confrontées à la présence de friches industrielles à reconvertir ou à revitaliser.

Mesures de simplification de la réglementation et raccourcissement des délais d'instructions administratives, pour faciliter et accélérer la conduite des projets, sans porter préjudice au respect des objectifs économiques, sociaux ou environnementaux.

Mesures de soutien à la filière volaille pour lui permettre de s'adapter à la fin des restitutions de l'Union Européenne.

Le plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne, dont nous avons accueilli une réunion de travail le 30 septembre à Quimper en présence du ministre de l'agroalimentaire Guillaume Garot. En particulier un programme important de modernisation des bâtiments d'élevage et des outils industriels est prévu. La mise en synergie et le renforcement des centres de recherche et de transfert de technologie dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire confortent les centres déjà présents sur Quimper et St Pol de Léon.

Le troisième volet identifie un ensemble de thèmes (la mer, l'économie industrielle, la recherche et l'enseignement supérieur, la culture et les langues régionales, l'accessibilité de la Région) pour lesquels il est possible soit d'initier, d'accélérer ou d'anticiper des dossiers dans le cadre du Contrat de projet en cours ou du futur Contrat de Plan. L'augmentation des moyens consacrés à la rénovation des logements et aux mises aux normes énergétiques apportera un volume significatif d'activités aux entreprises du bâtiment.

Le Pacte d'avenir n'est pas un produit fini. Il est un acte de confiance et une reconnaissance par l'Etat de la spécificité de la Bretagne. Il doit continuer à s'enrichir en particulier dans le cadre des phases de contractualisation à venir pour les Fonds européens, et le contrat de plan Etat-région.

Il trouvera un prolongement avec les textes en préparation : loi d'avenir pour l'agriculture et loi sur l'action publique.

Le Conseil général du Finistère est mobilisé pour la réussite de ce Pacte, c'est-à-dire pour la réussite de notre région : dans nos politiques de solidarité d'une part, auprès des personnes et des familles touchées par les défaillances d'entreprises, dans nos interventions en faveur du développement économique et de la recherche.

Il était nécessaire d'évoquer ce contexte économique au moment de débattre des **orientations budgétaires** pour l'année 2014.

Le document qui vous a été adressé, vous donne clairement les éléments de situation financière et les hypothèses connues à ce jour pour les recettes 2014.

Le gouvernement, engagé dans la réduction du déficit du budget de l'Etat, a demandé des efforts aux collectivités locales. Les dotations de l'Etat sont donc réduites, pour l'ensemble des collectivités locales, de 1,5 milliards d'euros.

Par ailleurs, les négociations engagées par l'Assemblée des départements de France pour équilibrer le financement des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) ont permis d'obtenir des avancées importantes. L'Etat reconnaît l'existence du différentiel entre les allocations versées et la compensation reçue et avance des solutions pour le réduire : d'une part le montant des frais de gestion prélevés par l'Etat sur la TFB (830 millions €) sera réparti entre les Départements, d'autre part la possibilité est ouverte aux Départements de porter à 4.5% le taux des Droits de Mutation (aujourd'hui 3.8%), enfin un mécanisme de péréquation entre Départements, tenant compte de leur situation, répartira le fonds départemental de péréquation des DMTO, alimenté par un prélèvement de solidarité sur les DMTO.

Malgré ces mesures, nous ne sommes pas encore parvenus au rééquilibrage souhaité mais le différentiel devrait cesser de se creuser ; en effet, il est prévisible que nos dépenses de PCH et de RSA augmentent en 2014, alors que le nombre de bénéficiaires de l'APA devrait rester stable.

Les actions pour l'année 2014 sont envisagées dans ce contexte financier, pour mettre en œuvre les objectifs de notre projet stratégique départemental 2010 – 2014.

Le bilan annuel du projet stratégique que vous avez reçu, en retrace l'état d'avancement. Je souhaite qu'il soit pour vous un document utile à la connaissance des actions du Conseil général et de leur sens, et qu'il vous permette d'en mesurer l'avancement et les évaluations qui en sont faites. Il est le résultat d'un travail important des services et des élus pilotes d'objectif que je remercie.

Je vous propose de **poursuivre la définition de politiques départementales** avec une vision plus globale que sectorielle. Nous devons le faire en connaissant et en respectant les orientations de nos partenaires : Etat, Région, collectivités locales, institutions diverses CAF, chambres consulaires, associations...

Et si possible nous devons chercher à faire converger nos actions avec les leurs.

Les politiques départementales sont revisitées périodiquement, souvent sous forme de schéma ou de plan pluriannuel. Nous finaliserons en janvier le schéma pour l'alimentation en eau potable et ses critères d'intervention ; nous avons lancé le schéma pour les espaces naturels et sensibles, le schéma Départemental du Tourisme, le livre bleu du Nautisme, l'étude stratégique pour les ports départementaux qui nous donnera les éléments de décision pour le renouvellement des concessions portuaires et le plan climat énergie dont nous présenterons les axes aujourd'hui, sera mis en consultation en 2014.

L'évaluation que nous lançons du schéma Bien vieillir en Finistère qui s'achève, est un préalable à l'élaboration d'un prochain schéma pour les Personnes Agées. Il devra tenir compte de la loi en préparation sur le maintien à domicile, la dépendance et la prévention du vieillissement.

Nous devons ensuite **décliner ces politiques de façon territoriale** pour tenir compte des caractéristiques particulières et des enjeux de nos différents territoires : d'où les contrats de territoire, les pactes territoriaux d'insertion, les plans sociaux de territoire...

Après le renouvellement municipal de mars 2014, je propose que nous puissions revoir avec les équipes municipales et communautaires élues, l'ensemble des contrats de territoire. L'objectif est de faire de ces contrats le cadre des interventions du Département

auprès des communes et des intercommunalités et de les faire coïncider avec le mandat municipal. De plus je souhaite mener un travail de cohérence et de convergence avec les contrats de pays en cours de redéfinition par le Conseil régional.

L'année 2014 sera aussi une année importante sur le plan des **politiques contractuelles**. Je viens d'évoquer nos contrats de territoire, nous sommes associés à la préparation des **Fonds européens** : la Région a commencé à tracer les axes des documents de programmation et nous apportons notre contribution à ce travail, pour le FEDER, le FEADER et le FEAMP. Le FSE, pour lequel une partie des crédits nous est déléguée, fait l'objet de négociations avec l'Etat et avec le Conseil Régional. Pour le futur **Contrat de plan**, les premiers éléments apparaissent avec le Pacte d'avenir mais l'Etat devrait fixer le cadre des financements en début d'année 2014.

L'année 2014 sera aussi l'année de la **mise en place du CAUE** : le recrutement du directeur est en cours et lorsqu'il ou elle sera choisi, commencera le recrutement de son équipe et la montée en puissance de cet établissement.

Il mènera un travail de conseil utile auprès des maires, en complémentarité avec **l'Etablissement public** que nous proposons de créer avec les collectivités pour les aider **en ingénierie** : les plus petites communes, quelques intercommunalités expriment des besoins en matière d'aménagement, urbanisme, voirie, eau et assainissement, bâtiments...Les services de l'Etat assuraient jusque là de telles missions, accompagnant parfois les communes, y compris dans la conduite des opérations. En fonction des délibérations des communes, nous aurons à préciser le périmètre des interventions de cet établissement public ainsi que leur tarification.

Nous avons également, essentiellement dans le secteur des **solidarités**, des chantiers en cours, qui se poursuivront.

Les associations d'aide à domicile ont connu, ou connaissent encore des difficultés d'organisation. Nous les accompagnons pour consolider leur gestion et les incitons à se regrouper pour mutualiser les moyens administratifs et financiers devenus indispensables malgré l'engagement toujours nécessaire et utile des bénévoles.

Nous travaillons également sur les modalités de versement des allocations (APA, PCH), en privilégiant progressivement le paiement direct aux services prestataires autorisés afin d'éviter la récupération d'indus auprès de bénéficiaires qui n'auraient pas utilisé effectivement les sommes versées.

Le Schéma pour les Personnes handicapées adopté en 2013, donnera lieu à des appels à projets pour sa mise en œuvre et la connaissance des personnes en liste d'attente d'une place dans un établissement ou auprès d'un service, facilitera le travail de la commission de régulation souhaitée par les associations de personnes handicapées.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, nous adopterons dès cette séance des mesures complémentaires pour accompagner les familles dans l'éducation de leurs enfants. Et nous proposerons de permettre aux jeunes issus de l'ASE, de poursuivre leur formation, même au-delà de 21 ans, dans le cadre d'une allocation contractuelle.

Le programme « garantie jeune », pour lequel le Finistère a été retenu pour une expérimentation, s'adressera à un millier de jeunes pour un accompagnement spécifique vers l'insertion et nous poursuivrons l'accueil de jeunes emplois d'avenir. Près de 70 ont été intégrés en 2013 dans nos services, accompagnés par des tuteurs et tous semblent satisfaits de cette opportunité de formation et de perspective professionnelle. D'autres possibilités d'accueil ont été repérées.

Pour l'investissement, je propose que nous maintenions un volume comparable à celui de l'année 2013, tout en contenant la dette du Département. Là encore, nos chantiers, déconstruction de l'ancien pont de Térénez, médiathèque de Plonévez du Faou, travaux dans les collèges..., soutien des investissements communaux, améliorent le cadre de vie et sont appréciés des entreprises.

Enfin je tiens en terminant à saluer la mémoire de Nelson Mandela. La force de ses convictions l'a emporté sur la violence et l'injustice de l'apartheid. Je suis heureux et fier qu'un des collèges publics de notre département porte son nom.

Pierre Maille

« Seul le prononcé fait foi »

Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère Ouverture de la séance plénière du lundi 16 décembre 2013

Mes chers collègues,

La Bretagne a vécu, ces derniers mois, une succession de difficultés économiques. Le Finistère, spécialement dans l'industrie agroalimentaire, volaille, porc, légume, saumon, a connu plusieurs centaines de licenciements.

Au point que pour certains, le modèle agricole breton, serait condamné. Jugement rapide et contestable à mes yeux. Et tout d'abord, il serait sans doute difficile de donner une définition du « modèle breton ».

Notre région se caractérise par une agriculture diversifiée, présente partout sur l'espace régional, dont les productions alimentent une industrie agroalimentaire répartie également sur le territoire. En quelques décennies, l'agriculture a permis de porter la Bretagne en tête des régions agricoles, en France et même en Europe, dans plusieurs filières de production. Le développement agricole breton, initié dans les années 60, a beaucoup apporté à la Bretagne.

Il est vrai aussi qu'une partie de ces activités traverse une crise qu'il lui faut surmonter.

Le développement des économies des pays émergents, la mondialisation des échanges, les distorsions introduites par des différences dans les normes environnementales, sanitaires, sociales ou dans les fluctuations des monnaies, sont aujourd'hui des paramètres importants. Mais la demande mondiale de produits alimentaires de qualité, à la sécurité garantie, est en constante augmentation. Il y a, pour la Bretagne, des opportunités dans les produits laitiers et les productions animales, domaines dans lesquels elle possède un grand savoir-faire.

L'agriculture et l'agroalimentaire doivent rester des piliers de l'économie régionale, en recherchant encore plus des productions et des emplois de qualité, en s'appuyant sur la recherche et l'innovation technologique.

N'oublions pas que nous avons aussi d'autres atouts pour créer une économie plus diversifiée.

La mer, dans toutes ses composantes, pêche, aquaculture, algues, énergies marines renouvelables, industrie navale, activités nautiques.

Les nouvelles technologies, le numérique et les télécommunications.

Le tourisme, qui attend une modernisation nécessaire de l'accueil.

L'enseignement supérieur et la recherche.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le Pacte d'avenir adopté la semaine dernière et signé en présence du Premier Ministre.

Le Conseil général a apporté sa contribution à l'élaboration de ce Pacte construit dans une large concertation qui mérite d'être saluée.

Sa préparation, comme son contenu, ont fait l'objet de nombreuses critiques, particulièrement injustifiées, tant sur le rythme des réunions que sur le montant des sommes engagées. La répétition de ces fausses affirmations ne les transforme pas pour autant en vérités !

La présence du Premier Ministre, les engagements pris à Rennes le 13 décembre pour de nouvelles avancées dans la décentralisation, donnent de la visibilité et de la confiance à la Bretagne et du sens à l'action collective qui se met en œuvre avec ce Pacte.

Les annonces complémentaires faites par le Premier Ministre sont importantes : l'arrivée du siège d'IFREMER à Brest était souhaitée depuis de nombreuses années. Cette décision marque de façon plus que symbolique l'importance de Brest dans le domaine des sciences et technologies de la mer. La présence du siège d'un établissement national, reconnu sur le plan international, conforte les fonctions métropolitaines de Brest. De plus la présence d'un centre de décisions a toujours un effet significatif sur le tissu local.

Le Pacte est construit autour de **trois piliers** :

Des mesures immédiates pour répondre à l'urgence des bassins d'emplois en difficulté :

Mesures sociales pour les salariés, accompagnement des collectivités confrontées à la présence de friches industrielles à reconvertir ou à revitaliser.

Mesures de simplification de la réglementation et raccourcissement des délais d'instructions administratives, pour faciliter et accélérer la conduite des projets, sans porter préjudice au respect des objectifs économiques, sociaux ou environnementaux.

Mesures de soutien à la filière volaille pour lui permettre de s'adapter à la fin des restitutions de l'Union Européenne.

Le plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne, dont nous avons accueilli une réunion de travail le 30 septembre à Quimper en présence du ministre de l'agroalimentaire Guillaume Garot. En particulier un programme important de modernisation des bâtiments d'élevage et des outils industriels est prévu. La mise en synergie et le renforcement des centres de recherche et de transfert de technologie dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire confortent les centres déjà présents sur Quimper et St Pol de Léon.

Le troisième volet identifie un ensemble de thèmes (la mer, l'économie industrielle, la recherche et l'enseignement supérieur, la culture et les langues régionales, l'accessibilité de la Région) pour lesquels il est possible soit d'initier, d'accélérer ou d'anticiper des dossiers dans le cadre du Contrat de projet en cours ou du futur Contrat de Plan. L'augmentation des moyens consacrés à la rénovation des logements et aux mises aux normes énergétiques apportera un volume significatif d'activités aux entreprises du bâtiment.

Le Pacte d'avenir n'est pas un produit fini. Il est un acte de confiance et une reconnaissance par l'Etat de la spécificité de la Bretagne. Il doit continuer à s'enrichir en particulier dans le cadre des phases de contractualisation à venir pour les Fonds européens, et le contrat de plan Etat-région.

Il trouvera un prolongement avec les textes en préparation : loi d'avenir pour l'agriculture et loi sur l'action publique.

Le Conseil général du Finistère est mobilisé pour la réussite de ce Pacte, c'est-à-dire pour la réussite de notre région : dans nos politiques de solidarité d'une part, auprès des personnes et des familles touchées par les défaillances d'entreprises, dans nos interventions en faveur du développement économique et de la recherche.

Il était nécessaire d'évoquer ce contexte économique au moment de débattre des **orientations budgétaires** pour l'année 2014.

Le document qui vous a été adressé, vous donne clairement les éléments de situation financière et les hypothèses connues à ce jour pour les recettes 2014.

Le gouvernement, engagé dans la réduction du déficit du budget de l'Etat, a demandé des efforts aux collectivités locales. Les dotations de l'Etat sont donc réduites, pour l'ensemble des collectivités locales, de 1,5 milliards d'euros.

Par ailleurs, les négociations engagées par l'Assemblée des départements de France pour équilibrer le financement des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) ont permis d'obtenir des avancées importantes. L'Etat reconnaît l'existence du différentiel entre les allocations versées et la compensation reçue et avance des solutions pour le réduire : d'une part le montant des frais de gestion prélevés par l'Etat sur la TFB (830 millions €) sera réparti entre les Départements, d'autre part la possibilité est ouverte aux Départements de porter à 4.5% le taux des Droits de Mutation (aujourd'hui 3.8%), enfin un mécanisme de péréquation entre Départements, tenant compte de leur situation, répartira le fonds départemental de péréquation des DMTO, alimenté par un prélèvement de solidarité sur les DMTO.

Malgré ces mesures, nous ne sommes pas encore parvenus au rééquilibrage souhaité mais le différentiel devrait cesser de se creuser ; en effet, il est prévisible que nos dépenses de PCH et de RSA augmentent en 2014, alors que le nombre de bénéficiaires de l'APA devrait rester stable.

Les actions pour l'année 2014 sont envisagées dans ce contexte financier, pour mettre en œuvre les objectifs de notre projet stratégique départemental 2010 – 2014.

Le bilan annuel du projet stratégique que vous avez reçu, en retrace l'état d'avancement. Je souhaite qu'il soit pour vous un document utile à la connaissance des actions du Conseil général et de leur sens, et qu'il vous permette d'en mesurer l'avancement et les évaluations qui en sont faites. Il est le résultat d'un travail important des services et des élus pilotes d'objectif que je remercie.

Je vous propose de **poursuivre la définition de politiques départementales** avec une vision plus globale que sectorielle. Nous devons le faire en connaissant et en respectant les orientations de nos partenaires : Etat, Région, collectivités locales, institutions diverses CAF, chambres consulaires, associations...

Et si possible nous devons chercher à faire converger nos actions avec les leurs.

Les politiques départementales sont revisitées périodiquement, souvent sous forme de schéma ou de plan pluriannuel. Nous finaliserons en janvier le schéma pour l'alimentation en eau potable et ses critères d'intervention ; nous avons lancé le schéma pour les espaces naturels et sensibles, le schéma Départemental du Tourisme, le livre bleu du Nautisme, l'étude stratégique pour les ports départementaux qui nous donnera les éléments de décision pour le renouvellement des concessions portuaires et le plan climat énergie dont nous présenterons les axes aujourd'hui, sera mis en consultation en 2014.

L'évaluation que nous lançons du schéma Bien vieillir en Finistère qui s'achève, est un préalable à l'élaboration d'un prochain schéma pour les Personnes Agées. Il devra tenir compte de la loi en préparation sur le maintien à domicile, la dépendance et la prévention du vieillissement.

Nous devons ensuite **décliner ces politiques de façon territoriale** pour tenir compte des caractéristiques particulières et des enjeux de nos différents territoires : d'où les contrats de territoire, les pactes territoriaux d'insertion, les plans sociaux de territoire...

Après le renouvellement municipal de mars 2014, je propose que nous puissions revoir avec les équipes municipales et communautaires élues, l'ensemble des contrats de territoire. L'objectif est de faire de ces contrats le cadre des interventions du Département

auprès des communes et des intercommunalités et de les faire coïncider avec le mandat municipal. De plus je souhaite mener un travail de cohérence et de convergence avec les contrats de pays en cours de redéfinition par le Conseil régional.

L'année 2014 sera aussi une année importante sur le plan des **politiques contractuelles**. Je viens d'évoquer nos contrats de territoire, nous sommes associés à la préparation des **Fonds européens** : la Région a commencé à tracer les axes des documents de programmation et nous apportons notre contribution à ce travail, pour le FEDER, le FEADER et le FEAMP. Le FSE, pour lequel une partie des crédits nous est déléguée, fait l'objet de négociations avec l'Etat et avec le Conseil Régional. Pour le futur **Contrat de plan**, les premiers éléments apparaissent avec le Pacte d'avenir mais l'Etat devrait fixer le cadre des financements en début d'année 2014.

L'année 2014 sera aussi l'année de la **mise en place du CAUE** : le recrutement du directeur est en cours et lorsqu'il ou elle sera choisi, commencera le recrutement de son équipe et la montée en puissance de cet établissement.

Il mènera un travail de conseil utile auprès des maires, en complémentarité avec **l'Etablissement public** que nous proposons de créer avec les collectivités pour les aider **en ingénierie** : les plus petites communes, quelques intercommunalités expriment des besoins en matière d'aménagement, urbanisme, voirie, eau et assainissement, bâtiments...Les services de l'Etat assuraient jusque là de telles missions, accompagnant parfois les communes, y compris dans la conduite des opérations. En fonction des délibérations des communes, nous aurons à préciser le périmètre des interventions de cet établissement public ainsi que leur tarification.

Nous avons également, essentiellement dans le secteur des **solidarités**, des chantiers en cours, qui se poursuivront.

Les associations d'aide à domicile ont connu, ou connaissent encore des difficultés d'organisation. Nous les accompagnons pour consolider leur gestion et les incitons à se regrouper pour mutualiser les moyens administratifs et financiers devenus indispensables malgré l'engagement toujours nécessaire et utile des bénévoles.

Nous travaillons également sur les modalités de versement des allocations (APA, PCH), en privilégiant progressivement le paiement direct aux services prestataires autorisés afin d'éviter la récupération d'indus auprès de bénéficiaires qui n'auraient pas utilisé effectivement les sommes versées.

Le Schéma pour les Personnes handicapées adopté en 2013, donnera lieu à des appels à projets pour sa mise en œuvre et la connaissance des personnes en liste d'attente d'une place dans un établissement ou auprès d'un service, facilitera le travail de la commission de régulation souhaitée par les associations de personnes handicapées.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, nous adopterons dès cette séance des mesures complémentaires pour accompagner les familles dans l'éducation de leurs enfants. Et nous proposerons de permettre aux jeunes issus de l'ASE, de poursuivre leur formation, même au-delà de 21 ans, dans le cadre d'une allocation contractuelle.

Le programme « garantie jeune », pour lequel le Finistère a été retenu pour une expérimentation, s'adressera à un millier de jeunes pour un accompagnement spécifique vers l'insertion et nous poursuivrons l'accueil de jeunes emplois d'avenir. Près de 70 ont été intégrés en 2013 dans nos services, accompagnés par des tuteurs et tous semblent satisfaits de cette opportunité de formation et de perspective professionnelle. D'autres possibilités d'accueil ont été repérées.

Pour l'investissement, je propose que nous maintenions un volume comparable à celui de l'année 2013, tout en contenant la dette du Département. Là encore, nos chantiers, déconstruction de l'ancien pont de Térénez, médiathèque de Plonévez du Faou, travaux dans les collèges..., soutien des investissements communaux, améliorent le cadre de vie et sont appréciés des entreprises.

Enfin je tiens en terminant à saluer la mémoire de Nelson Mandela. La force de ses convictions l'a emporté sur la violence et l'injustice de l'apartheid. Je suis heureux et fier qu'un des collèges publics de notre département porte son nom.

Pierre Maille

« Seul le prononcé fait foi »

Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère Ouverture de la séance plénière du lundi 16 décembre 2013

Mes chers collègues,

La Bretagne a vécu, ces derniers mois, une succession de difficultés économiques. Le Finistère, spécialement dans l'industrie agroalimentaire, volaille, porc, légume, saumon, a connu plusieurs centaines de licenciements.

Au point que pour certains, le modèle agricole breton, serait condamné. Jugement rapide et contestable à mes yeux. Et tout d'abord, il serait sans doute difficile de donner une définition du « modèle breton ».

Notre région se caractérise par une agriculture diversifiée, présente partout sur l'espace régional, dont les productions alimentent une industrie agroalimentaire répartie également sur le territoire. En quelques décennies, l'agriculture a permis de porter la Bretagne en tête des régions agricoles, en France et même en Europe, dans plusieurs filières de production. Le développement agricole breton, initié dans les années 60, a beaucoup apporté à la Bretagne.

Il est vrai aussi qu'une partie de ces activités traverse une crise qu'il lui faut surmonter.

Le développement des économies des pays émergents, la mondialisation des échanges, les distorsions introduites par des différences dans les normes environnementales, sanitaires, sociales ou dans les fluctuations des monnaies, sont aujourd'hui des paramètres importants. Mais la demande mondiale de produits alimentaires de qualité, à la sécurité garantie, est en constante augmentation. Il y a, pour la Bretagne, des opportunités dans les produits laitiers et les productions animales, domaines dans lesquels elle possède un grand savoir-faire.

L'agriculture et l'agroalimentaire doivent rester des piliers de l'économie régionale, en recherchant encore plus des productions et des emplois de qualité, en s'appuyant sur la recherche et l'innovation technologique.

N'oublions pas que nous avons aussi d'autres atouts pour créer une économie plus diversifiée.

La mer, dans toutes ses composantes, pêche, aquaculture, algues, énergies marines renouvelables, industrie navale, activités nautiques.

Les nouvelles technologies, le numérique et les télécommunications.

Le tourisme, qui attend une modernisation nécessaire de l'accueil.

L'enseignement supérieur et la recherche.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le Pacte d'avenir adopté la semaine dernière et signé en présence du Premier Ministre.

Le Conseil général a apporté sa contribution à l'élaboration de ce Pacte construit dans une large concertation qui mérite d'être saluée.

Sa préparation, comme son contenu, ont fait l'objet de nombreuses critiques, particulièrement injustifiées, tant sur le rythme des réunions que sur le montant des sommes engagées. La répétition de ces fausses affirmations ne les transforme pas pour autant en vérités !

La présence du Premier Ministre, les engagements pris à Rennes le 13 décembre pour de nouvelles avancées dans la décentralisation, donnent de la visibilité et de la confiance à la Bretagne et du sens à l'action collective qui se met en œuvre avec ce Pacte.

Les annonces complémentaires faites par le Premier Ministre sont importantes : l'arrivée du siège d'IFREMER à Brest était souhaitée depuis de nombreuses années. Cette décision marque de façon plus que symbolique l'importance de Brest dans le domaine des sciences et technologies de la mer. La présence du siège d'un établissement national, reconnu sur le plan international, conforte les fonctions métropolitaines de Brest. De plus la présence d'un centre de décisions a toujours un effet significatif sur le tissu local.

Le Pacte est construit autour de **trois piliers** :

Des mesures immédiates pour répondre à l'urgence des bassins d'emplois en difficulté :

Mesures sociales pour les salariés, accompagnement des collectivités confrontées à la présence de friches industrielles à reconvertir ou à revitaliser.

Mesures de simplification de la réglementation et raccourcissement des délais d'instructions administratives, pour faciliter et accélérer la conduite des projets, sans porter préjudice au respect des objectifs économiques, sociaux ou environnementaux.

Mesures de soutien à la filière volaille pour lui permettre de s'adapter à la fin des restitutions de l'Union Européenne.

Le plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne, dont nous avons accueilli une réunion de travail le 30 septembre à Quimper en présence du ministre de l'agroalimentaire Guillaume Garot. En particulier un programme important de modernisation des bâtiments d'élevage et des outils industriels est prévu. La mise en synergie et le renforcement des centres de recherche et de transfert de technologie dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire confortent les centres déjà présents sur Quimper et St Pol de Léon.

Le troisième volet identifie un ensemble de thèmes (la mer, l'économie industrielle, la recherche et l'enseignement supérieur, la culture et les langues régionales, l'accessibilité de la Région) pour lesquels il est possible soit d'initier, d'accélérer ou d'anticiper des dossiers dans le cadre du Contrat de projet en cours ou du futur Contrat de Plan. L'augmentation des moyens consacrés à la rénovation des logements et aux mises aux normes énergétiques apportera un volume significatif d'activités aux entreprises du bâtiment.

Le Pacte d'avenir n'est pas un produit fini. Il est un acte de confiance et une reconnaissance par l'Etat de la spécificité de la Bretagne. Il doit continuer à s'enrichir en particulier dans le cadre des phases de contractualisation à venir pour les Fonds européens, et le contrat de plan Etat-région.

Il trouvera un prolongement avec les textes en préparation : loi d'avenir pour l'agriculture et loi sur l'action publique.

Le Conseil général du Finistère est mobilisé pour la réussite de ce Pacte, c'est-à-dire pour la réussite de notre région : dans nos politiques de solidarité d'une part, auprès des personnes et des familles touchées par les défaillances d'entreprises, dans nos interventions en faveur du développement économique et de la recherche.

Il était nécessaire d'évoquer ce contexte économique au moment de débattre des **orientations budgétaires** pour l'année 2014.

Le document qui vous a été adressé, vous donne clairement les éléments de situation financière et les hypothèses connues à ce jour pour les recettes 2014.

Le gouvernement, engagé dans la réduction du déficit du budget de l'Etat, a demandé des efforts aux collectivités locales. Les dotations de l'Etat sont donc réduites, pour l'ensemble des collectivités locales, de 1,5 milliards d'euros.

Par ailleurs, les négociations engagées par l'Assemblée des départements de France pour équilibrer le financement des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) ont permis d'obtenir des avancées importantes. L'Etat reconnaît l'existence du différentiel entre les allocations versées et la compensation reçue et avance des solutions pour le réduire : d'une part le montant des frais de gestion prélevés par l'Etat sur la TFB (830 millions €) sera réparti entre les Départements, d'autre part la possibilité est ouverte aux Départements de porter à 4.5% le taux des Droits de Mutation (aujourd'hui 3.8%), enfin un mécanisme de péréquation entre Départements, tenant compte de leur situation, répartira le fonds départemental de péréquation des DMTO, alimenté par un prélèvement de solidarité sur les DMTO.

Malgré ces mesures, nous ne sommes pas encore parvenus au rééquilibrage souhaité mais le différentiel devrait cesser de se creuser ; en effet, il est prévisible que nos dépenses de PCH et de RSA augmentent en 2014, alors que le nombre de bénéficiaires de l'APA devrait rester stable.

Les actions pour l'année 2014 sont envisagées dans ce contexte financier, pour mettre en œuvre les objectifs de notre projet stratégique départemental 2010 – 2014.

Le bilan annuel du projet stratégique que vous avez reçu, en retrace l'état d'avancement. Je souhaite qu'il soit pour vous un document utile à la connaissance des actions du Conseil général et de leur sens, et qu'il vous permette d'en mesurer l'avancement et les évaluations qui en sont faites. Il est le résultat d'un travail important des services et des élus pilotes d'objectif que je remercie.

Je vous propose de **poursuivre la définition de politiques départementales** avec une vision plus globale que sectorielle. Nous devons le faire en connaissant et en respectant les orientations de nos partenaires : Etat, Région, collectivités locales, institutions diverses CAF, chambres consulaires, associations...

Et si possible nous devons chercher à faire converger nos actions avec les leurs.

Les politiques départementales sont revisitées périodiquement, souvent sous forme de schéma ou de plan pluriannuel. Nous finaliserons en janvier le schéma pour l'alimentation en eau potable et ses critères d'intervention ; nous avons lancé le schéma pour les espaces naturels et sensibles, le schéma Départemental du Tourisme, le livre bleu du Nautisme, l'étude stratégique pour les ports départementaux qui nous donnera les éléments de décision pour le renouvellement des concessions portuaires et le plan climat énergie dont nous présenterons les axes aujourd'hui, sera mis en consultation en 2014.

L'évaluation que nous lançons du schéma Bien vieillir en Finistère qui s'achève, est un préalable à l'élaboration d'un prochain schéma pour les Personnes Agées. Il devra tenir compte de la loi en préparation sur le maintien à domicile, la dépendance et la prévention du vieillissement.

Nous devons ensuite **décliner ces politiques de façon territoriale** pour tenir compte des caractéristiques particulières et des enjeux de nos différents territoires : d'où les contrats de territoire, les pactes territoriaux d'insertion, les plans sociaux de territoire...

Après le renouvellement municipal de mars 2014, je propose que nous puissions revoir avec les équipes municipales et communautaires élues, l'ensemble des contrats de territoire. L'objectif est de faire de ces contrats le cadre des interventions du Département

auprès des communes et des intercommunalités et de les faire coïncider avec le mandat municipal. De plus je souhaite mener un travail de cohérence et de convergence avec les contrats de pays en cours de redéfinition par le Conseil régional.

L'année 2014 sera aussi une année importante sur le plan des **politiques contractuelles**. Je viens d'évoquer nos contrats de territoire, nous sommes associés à la préparation des **Fonds européens** : la Région a commencé à tracer les axes des documents de programmation et nous apportons notre contribution à ce travail, pour le FEDER, le FEADER et le FEAMP. Le FSE, pour lequel une partie des crédits nous est déléguée, fait l'objet de négociations avec l'Etat et avec le Conseil Régional. Pour le futur **Contrat de plan**, les premiers éléments apparaissent avec le Pacte d'avenir mais l'Etat devrait fixer le cadre des financements en début d'année 2014.

L'année 2014 sera aussi l'année de la **mise en place du CAUE** : le recrutement du directeur est en cours et lorsqu'il ou elle sera choisi, commencera le recrutement de son équipe et la montée en puissance de cet établissement.

Il mènera un travail de conseil utile auprès des maires, en complémentarité avec **l'Etablissement public** que nous proposons de créer avec les collectivités pour les aider **en ingénierie** : les plus petites communes, quelques intercommunalités expriment des besoins en matière d'aménagement, urbanisme, voirie, eau et assainissement, bâtiments...Les services de l'Etat assuraient jusque là de telles missions, accompagnant parfois les communes, y compris dans la conduite des opérations. En fonction des délibérations des communes, nous aurons à préciser le périmètre des interventions de cet établissement public ainsi que leur tarification.

Nous avons également, essentiellement dans le secteur des **solidarités**, des chantiers en cours, qui se poursuivront.

Les associations d'aide à domicile ont connu, ou connaissent encore des difficultés d'organisation. Nous les accompagnons pour consolider leur gestion et les incitons à se regrouper pour mutualiser les moyens administratifs et financiers devenus indispensables malgré l'engagement toujours nécessaire et utile des bénévoles.

Nous travaillons également sur les modalités de versement des allocations (APA, PCH), en privilégiant progressivement le paiement direct aux services prestataires autorisés afin d'éviter la récupération d'indus auprès de bénéficiaires qui n'auraient pas utilisé effectivement les sommes versées.

Le Schéma pour les Personnes handicapées adopté en 2013, donnera lieu à des appels à projets pour sa mise en œuvre et la connaissance des personnes en liste d'attente d'une place dans un établissement ou auprès d'un service, facilitera le travail de la commission de régulation souhaitée par les associations de personnes handicapées.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, nous adopterons dès cette séance des mesures complémentaires pour accompagner les familles dans l'éducation de leurs enfants. Et nous proposerons de permettre aux jeunes issus de l'ASE, de poursuivre leur formation, même au-delà de 21 ans, dans le cadre d'une allocation contractuelle.

Le programme « garantie jeune », pour lequel le Finistère a été retenu pour une expérimentation, s'adressera à un millier de jeunes pour un accompagnement spécifique vers l'insertion et nous poursuivrons l'accueil de jeunes emplois d'avenir. Près de 70 ont été intégrés en 2013 dans nos services, accompagnés par des tuteurs et tous semblent satisfaits de cette opportunité de formation et de perspective professionnelle. D'autres possibilités d'accueil ont été repérées.

Pour l'investissement, je propose que nous maintenions un volume comparable à celui de l'année 2013, tout en contenant la dette du Département. Là encore, nos chantiers, déconstruction de l'ancien pont de Térénez, médiathèque de Plonévez du Faou, travaux dans les collèges..., soutien des investissements communaux, améliorent le cadre de vie et sont appréciés des entreprises.

Enfin je tiens en terminant à saluer la mémoire de Nelson Mandela. La force de ses convictions l'a emporté sur la violence et l'injustice de l'apartheid. Je suis heureux et fier qu'un des collèges publics de notre département porte son nom.

Pierre Maille

« Seul le prononcé fait foi »